



F. REIDE - 10, rue de Solférino  
C.C.P. Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10  
Tél. 783-21-38

# Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs  
du Centre National de la Recherche Scientifique

## LE CHEMIN DE L'ESPOIR H. KRASUCKI Secrétaire de la C. G. T.

L'évolution des forces du syndicat C.G.T. des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. et les résultats de son activité méritent d'être salués à plus d'un titre.

Pour leur valeur propre : c'est un bilan remarquable que présente le syndicat en ce 20<sup>e</sup> anniversaire de son existence et dans ce 10<sup>e</sup> numéro de son journal.

Pour la somme de travail, le dévouement des militants que ces résultats impliquent.

Et aussi pour leur signification plus générale.

Né dans la période tourmentée de la scission, dans des conditions particulièrement difficiles, le syndicat C.G.T. est devenu la première organisation en effectifs et en influence parmi les personnels du C.N.R.S. auxquels il s'adresse.

Il le doit à une activité incessante pour la défense des intérêts du personnel dans son ensemble et des différentes catégories qui le composent, à ses efforts constants pour l'unité d'action et à une vue lucide des conditions de la lutte sociale.

C'est la mission du syndicat de défendre fermement les revendications spécifiques des personnels techniques et administratifs. Il ne s'en acquitte que mieux en ayant — comme c'est le cas — une vue élevée du rôle de la recherche scientifique, en luttant pour une véritable politique nationale qui lui assure un développement à la mesure des temps modernes et en œuvrant au rassemblement de ces personnels avec les chercheurs dans ce but et pour leurs intérêts communs.

A cet égard la pratique et les progrès de l'unité d'action

intersyndicale au sein du C.N.R.S. constituent un fait des plus encourageants et un bon exemple. Le syndicat C.G.T. y apporte une contribution essentielle.

Que les techniciens et le personnel administratif du C.N.R.S. fassent, avec les ouvriers, largement confiance à la C.G.T. n'est pas un fait isolé. C'est l'expression d'un phénomène normal et de plus en plus général.

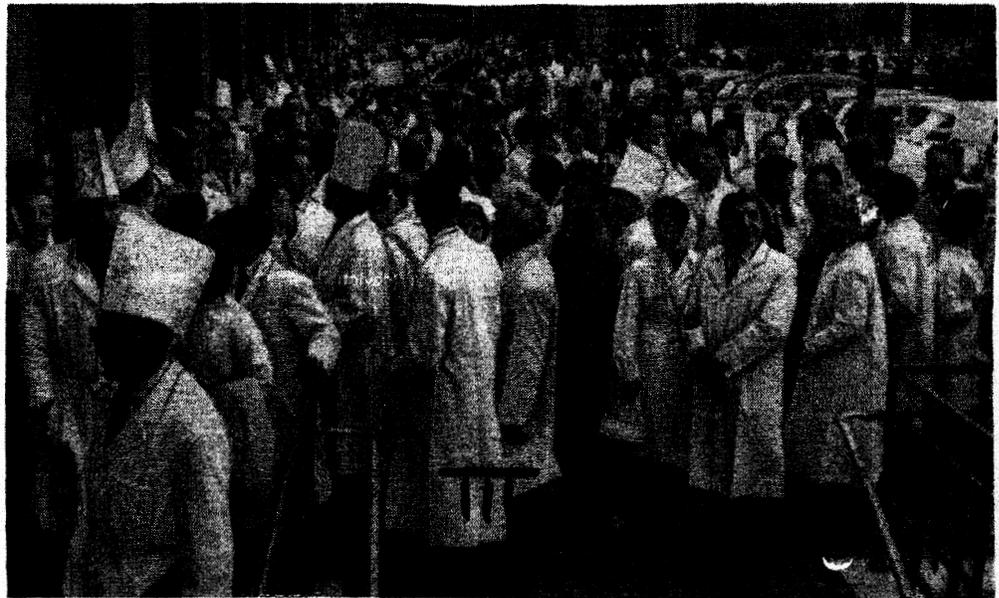
Ceux qu'on a voulu longtemps flatter en les présentant comme la « nouvelle classe dirigeante » ont eu l'occasion de mesurer qu'ils sont des salariés et à ce titre traités aussi mal que les autres. Ils éprouvent la solidarité de fait qui les unit à la classe ouvrière pour l'immédiat et pour l'avenir et c'est naturellement qu'ils trouvent

dans la C.G.T. l'expression et le moyen de cette solidarité.

Parce qu'elle mène une lutte conséquente contre la politique patronale et celle du gouvernement qui s'identifie ; parce qu'elle joint à l'action pour les revendications immédiates celle qui conduit au rassemblement de toutes les forces syndicales, de toutes les forces de gauche pour les changements démocratiques qui assureront le progrès économique, social et culturel du pays la C.G.T. présente une ligne de conduite et des solutions cohérentes. L'adhésion et le soutien qu'elle reçoit sont pour les travailleurs la meilleure garantie pour surmonter toutes les réticences et les oppositions entêtées qui persistent et assurer le progrès de l'unité d'action indispensable.

En lisant les bulletins du syndicat, on remarque que nos camarades du C.N.R.S. parlent avec modestie de leur contribution au mouvement général pour l'unité. Ils ont bien entendu raison mais l'on n'en est que plus à l'aise pour dire que la C.G.T. apprécie cette contribution comme particulièrement efficace.

L'importance de la recherche scientifique ne se mesure pas seulement en termes numériques. Il est bon, il est profondément significatif qu'un secteur aussi étroitement lié à l'avenir, aux exigences et aux problèmes passionnants du monde moderne comme l'est le C.N.R.S. soit aussi l'un de ceux qui progressent le mieux dans la voie de l'union de tous les travailleurs.



# Rapport d'activité pour le XI<sup>e</sup> Congrès

Parmi les nombreux documents préparatoires au XI<sup>e</sup> Congrès, afin d'éviter les redites, ce rapport se bornera à la description de l'activité du syndicat dans les domaines essentiels des revendications dans le cadre du C.N.R.S., de l'action pour la défense du C.N.R.S. et de l'université, des relations avec les syndicats de la recherche et de l'activité au sein des organisations de la C.G.T.

Orientée par le V<sup>e</sup> Plan, expression des objectifs communs du gouvernement et des grandes sociétés capitalistes, la politique économique et sociale du pouvoir montre, de façon de plus en plus évidente aux travailleurs, sa nature véritable de classe, en limitant les salaires, en portant atteinte aux garanties sociales, notamment à la Sécurité Sociale, en restreignant le pouvoir d'achat, en conduisant à l'extension du chômage et à l'insécurité du lendemain pour les salariés.

Face à cette situation économique et sociale, les travailleurs ont, dans les conditions difficiles résultant de la scission syndicale de 1948, organisé de puissantes ripostes nationales, aidées efficacement par l'accord interconfédéral C.G.T. - C.F.D.T. du 10 janvier 1966. Ce furent d'abord le 17 mai 1966, puis le 1<sup>er</sup> février 1967 et enfin le 13 décembre 1967. A ces mouvements nationaux, dont seul le premier groupait toutes les centrales syndicales, notre organisation a, par son action, permis une participation importante des person-

nels du C.N.R.S. A cet égard, la manifestation du 13 décembre 1967 contre les ordonnances a été la plus largement suivie par les personnels du C.N.R.S., bien que la confédération F.O. et la F.E.N. autonome n'aient pas appelé à la manifestation.

Notre syndicat a organisé de nombreux meetings contre les ordonnances dans les divers établissements, comme à Bellevue, rue Pierre-Curie, à l'École Normale Supérieure, à Orsay, Lyon-Bordeaux, Grenoble, Marseille, Caen, etc.

Au niveau de la Fonction Publique, après les espoirs suscités par la réunion du 6 décembre 1966 qui rassemblait pour la première fois depuis la scission leurs quatre organisations : F.O., F.E.N., C.F.D.T., et C.G.T., les fonctionnaires n'ont encore pu être appelés à aucune démonstration d'ensemble en direction de leur employeur, l'Etat.

Notre syndicat, membre du Collectif intersyndical d'Action pour la paix au Viet-Nam a participé largement à la manifestation nationale pour la paix au Viet-Nam, le 21 octobre 1967.

Dans le cadre de l'action générale des travailleurs notre organisation a eu, en chaque occasion, une attitude conséquente contre la politique du pouvoir et a pu, à chaque fois, organiser une importante participation des travailleurs du C.N.R.S.

## Revendications dans le cadre du C. N. R. S.

Le X<sup>e</sup> Congrès, en mars 1966, se tenait après que les projets de modifications statutaires aient été relancés en discussion par le C.N.R.S., à la demande du personnel, celui-ci jugeant inacceptable la position des Finances communiquée le 3 septembre 1965 au C.N.R.S. Il faudra un an, après le X<sup>e</sup> Congrès, pour qu'intervienne le décret du 17 mars 1967 modifiant notre statut !

Le 2 juin 1966, M. Lasry, qui venait d'être nommé à la Direction administrative et financière du C.N.R.S., communiquait à l'Intersyndicale le contenu des nouvelles propositions des Finances, améliorant les propositions initiales, essentiellement par la création de la catégorie 1 B bis permettant une meilleure classification des agents techniques et des dessinateurs.

En juin 1966, après consultation dans nos sections, en particulier des dessinateurs, notre syndicat proposait à l'Intersyndicale de donner au C.N.R.S. l'accord pour la sortie rapide des textes sur la bases des dernières négociations C.N.R.S.-Finances. Cet accord de l'Intersyndicale communiqué au C.N.R.S., plus rien n'aurait dû retarder la sortie des textes... Il faudra cependant plus de huit mois encore !

La manifestation à Paris du 21 juin 1966, dans le cadre de la semaine d'action du 20 au 26 juin pour la défense de la Recherche avait également pour but de faire avancer les revendications spécifiques aux chercheurs et aux techniciens. De ce point de vue, pour les techniciens et administratifs, l'objectif numéro un de cette manifestation a été la sortie des textes.

L'Assemblée générale du personnel à Paris le 26 octobre 1967 et la manifestation dans la cour du ministre de l'Éducation nationale interviennent à la suite d'un désaccord de la Fonction Publique, qui retarde la signature, désaccord ignoré de l'Éducation nationale et du C.N.R.S. ! C'est l'Intersyndicale qui en a connaissance et les en informe, ce qui montre à quel point notre administration et notre ministère de tutelle « suivaient » la question ! Cette manifestation conduisait M. Blanchard, au ministère de l'Éducation nationale, à recevoir l'Intersyndicale le 10 novembre 1966.

Après une action extrêmement énergique et soutenue, pendant la période des élections législatives, et entre les deux tours, le texte concernant les modifications statutaires des personnels techniques et administratifs, et ceux prévoyant l'intégration des ouvriers d'État dans notre cadre sortent enfin le 17 mars 1967.

Une fois de plus, les faits démontrent qu'une argumentation solide ne suffit pas pour obtenir satisfaction, mais que l'action reste déterminante. Depuis plusieurs mois nous attendions la signature des ministres, et c'est une action énergique du personnel durant un mois, dans une période pourtant peu favorable, qui a amené enfin une conclusion.

L'application des textes sortis a donné lieu à des multiples interventions, pour les dessinateurs, pour les ex ouvriers d'État. Encore aujourd'hui ne sont pas résolus l'organisation des épreuves pour la promotion des catégories D, la reconnaissance de la qualification de certains agents techniques rémunérés sur contrats, acquise pendant la durée de ces contrats (le 20 octobre 1967 une commission réunie au C.N.R.S. décidait de propositions à faire aux Finances). Notre syndicat intervient également au sujet d'incerti-

tudes relatives au calcul de la retraite des ex ouvriers d'État, en fonction des retenues qui leur sont actuellement faites.

Dans la perspective de l'aboutissement, même partiel des revendications d'améliorations statutaires en cours, le X<sup>e</sup> Congrès avait décidé de l'orientation essentielle à donner à l'action du personnel : la revendication de la sécurité de l'emploi, de retraites et de garanties sociales convenables, et la transformation de notre cadre de contractuels en un cadre de personnel permanent de l'État.

Pendant une courte période, cette résolution du X<sup>e</sup> Congrès était popularisée dans le personnel, et, le 6 septembre 1966, nous propositions à l'Intersyndicale, sans attendre la sortie des textes de modifications statutaires, objet des actions du moment, l'adoption de cette orientation. Une longue période de discussion avec la C.F.D.T. et F.O. s'engage alors, tandis que notre commission syndicale des retraites et de la sécurité de l'emploi précise dans le détail les décisions du X<sup>e</sup> Congrès, dans ses réunions des 4 juin 1966, 3 décembre 1966 et 22 avril 1967. Le 5 juillet 1967, pour amener une conclusion aux discussions intersyndicales qui se prolongent, notre syndicat demande à la C.F.D.T. et à F.O. une réponse, positive ou négative, à nos propositions de septembre 1966. Cette réponse nous est apportée à la réunion intersyndicale du 11 septembre 1967 : c'est un accord.

A cette époque, les chercheurs scientifiques F.E.N., dont le XII<sup>e</sup> Congrès, en novembre 1966, avait défini la revendication d'« une carrière au service de la Recherche scientifique », avaient déjà déposé au ministère de l'Éducation nationale et au C.N.R.S. leur revendication relative à la sécurité de l'emploi, et des études à ces niveaux étaient en cours. Les techniciens et administratifs avaient donc un léger retard pour poser officiellement leur problème de sécurité de l'emploi, problème qui devenait de plus en plus pressant. Notre syndicat décide alors d'accélérer l'action de l'intersyndicale en proposant que soit posé tout d'abord, et d'urgence, à notre administration le problème de la mise à l'étude d'un nouveau statut de personnel permanent de l'État. Les organisations syndicales se réserveraient, suivant les difficultés que rencontreraient la réalisation rapide de cet objectif, de présenter, ensuite, le catalogue des dispositions diverses qui permettraient d'améliorer sécurité d'emploi, retraites et dispositions sociales, dans le cadre actuel de contractuels.

D'accord sur cette procédure, l'Intersyndicale dépose au C.N.R.S., le 2 octobre 1967, la déclaration lui demandant « d'entreprendre les études et les démarches nécessaires à la transformation du statut actuel des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. en un statut de personnel permanent de l'État. Ce statut comporterait, pour la définition des emplois, le recrutement, le déroulement des carrières et les rémunérations, des règles qui seraient adaptées aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue la Recherche scientifique. Ce statut assurerait également aux personnels techniques et administratifs du C.N.R.S., la sécurité de l'emploi, les retraites, (basées sur les rémunérations de fin de carrière et proportionnelles aux années de services), les garanties sociales (notamment en cas de longue maladie) accordées aux personnels titulaires de l'État ».

(Suite page 19)

# Rapport d'orientation et programme revendicatif

L'examen correct de l'activité de notre syndicat ces deux dernières années, l'analyse des luttes du personnel du C.N.R.S. et leurs résultats, ainsi que l'orientation proposée pour l'avenir ne sauraient être étudiés sans les situer dans leur contexte général.

Pour l'essentiel l'analyse faite par notre X<sup>e</sup> Congrès sur la politique économique et sociale dans notre pays et les conséquences qui en découlent sur les travailleurs du C.N.R.S. reste valable.

On peut dire que les deux années écoulées n'ont fait qu'aggraver la situation des travailleurs, et souligné la nécessité de l'union la plus large pour mettre fin au pouvoir personnel et hâter l'avènement d'un régime authentiquement démocratique.

Depuis neuf ans, le pouvoir installé dans les conditions de la guerre d'Algérie, de l'instabilité politique et surtout de la division des forces syndicales et démocratiques, a poursuivi sa politique qui est de gérer de façon directe les affaires des grandes sociétés capitalistes.

Le recours aux pleins pouvoirs pour légiférer autoritairement dans le domaine économique et social, le développement de l'intervention de l'état dans tous les domaines (subventions aux grandes sociétés, entreprises publiques et nationales détournées de leur service à la collectivité nationale, privilèges fiscaux, etc.) se sont multipliés ces deux dernières années.

Toute cette politique est clairement définie dans le V<sup>e</sup> Plan qui en est l'instrument :

— accélération de la concentration dans la plupart des secteurs de l'industrie et des banques, interpénétration de grands monopoles au niveau européen et notamment dans les pays du marché commun, pour faire face à la concurrence acharnée que se livrent les grands trusts sur le plan international.

Pour cela :

— utilisation des moyens d'intervention de l'état et des ressources du pays pour le compte des grandes féodalités économiques en fonction de leurs intérêts et de leurs profits.

La recherche scientifique par l'importance croissante qu'elle prend dans la production intéresse les capitalistes, et le V<sup>e</sup> plan dans ce domaine n'échappe pas à la ligne générale, il s'agit d'utiliser les deniers publics et la recherche publique à des fins privés.

Ainsi sont sacrifiés des secteurs de la recherche conformes à l'intérêt national, les options étant choisies, en dehors d'une représentation démocratique des scientifiques, pour des objectifs économiques et militaires, qui vont à l'encontre d'un développement de la recherche dans l'intérêt de la population.

Une telle politique ne peut être favorable aux travailleurs, car elle tourne délibérément le dos à leurs intérêts, chacun peut objectivement vérifier dans sa vie quotidienne, dans son pouvoir d'achat, son droit à la santé, à l'instruction, aux loisirs, etc. qu'il en est bien ainsi.

## SOMMAIRE

*Ce numéro est la base de discussion préparant le XI<sup>e</sup> Congrès qui se tiendra à Paris les*  
**Jeudi 14, Vendredi 15, Samedi 16 Mars 68 (1)**

Le Bureau National présente deux rapports :

- Le rapport d'activité ;
- Le rapport d'orientation et programme revendicatif.

Tous les autres rapports concernant :

- La Recherche — La Paix — L'Unité — L'Organisation
- Les Oeuvres Sociales — La Fonction Publique
- Les Personnels Divers — Etc...

sont présentés par les camarades du Bureau National comme une contribution personnelle à l'élaboration de notre politique syndicale.

(1) La présentation des rapports a été faite en vue de leur utilisation pour la discussion préparatoire au Congrès : ainsi ils sont autant que possible groupés sur une même feuille de 4 pages.

Le rapport d'activité du bureau national et les rapports et éléments de réflexion des responsables du syndicat, chacun dans leur domaine, illustrent les conséquences de cette politique, dont les causes résident avant tout dans la domination des monopoles capitalistes, appuyés sur la forme d'état qui leur convient le mieux : le pouvoir personnel.

Les travailleurs discernent de plus en plus les raisons profondes de leurs difficultés, le retrécissement du soutien populaire au gaullisme, le développement des luttes qui ont entraîné des millions de travailleurs comme le 17 mai 1966, le premier février 1967, et l'importance des actions répétées dans toutes les coopérations en apporte la preuve.

La question est aujourd'hui posée de substituer au régime dominé par les intérêts des grandes sociétés capitalistes, un régime de démocratie réelle dégagée de leur domination, et mettant en œuvre une politique capable de résoudre dans l'intérêt des travailleurs et du peuple tous les grands problèmes, y compris ceux de la recherche scientifique.

Il est donc nécessaire d'intensifier la lutte pour les revendications immédiates afin de contraindre le pouvoir à des reculs, de lutter contre sa politique malfaisante en éclairant les travailleurs, mais il est indispensable d'axer également notre action sur des propositions concrètes réalisables à court, moyen et plus long terme.

Telles que pourraient les appliquer un régime de démocratie réelle — afin d'opérer un large rassemblement de toutes les forces de progrès.

Notre étude d'un « véritable programme de la recherche scientifique », l'important accord avec nos camarades du S.N.C.S. (F.E.N.) sur les problèmes généraux de la recherche de la démocratie de l'unité syndicale, sont autant de contributions de notre syndicat, pour parvenir à une alliance effective de l'ensemble des forces démocratiques autour d'un programme commun soutenant les revendications essentielles des travailleurs.

Nos préoccupations ne sauraient oublier les problèmes de la paix, qui sont une question vitale pour tous les peuples.

Le danger principal pour la paix du monde est actuellement constitué par la poursuite et l'aggravation de l'agression américaine au Viet-Nam. Multipliant les crimes contre les populations, massacrant les enfants les femmes et les vieillards, utilisant des produits toxiques, le napalm et les armes les plus meurtrières, les impérialistes américains pensent venir à bout de l'héroïque peuple vietnamien et étendre leur domination sur le sud-est asiatique.

Au Sud comme au Nord l'héroïque peuple vietnamien inflige des échecs à la plus puissante armée, car rien n'est plus précieux pour lui que l'indépendance et la liberté, et rien ne le fera renoncer à combattre l'agresseur qui veut le réduire en esclavage.

Notre syndicat, tous ses militants, tous ses adhérents prendront toutes les initiatives tendant à manifester la solidarité matérielle et morale au peuple vietnamien de tous les travailleurs de la recherche.

Notre syndicat se prononce également :

— pour l'organisation d'une véritable sécurité collective entre tous les états d'Europe sans distinction de régime politique ;

— pour la suppression de la force de frappe atomique, qu'elle soit nationale, multinationale ou européenne et des armes de destructions massives, la réduction des dépenses d'armement.

— pour la participation active de la France à la détente internationale, au règlement par voie de négociation, des litiges internationaux, à l'organisation de la coexistence pacifique et du désarmement général.

Notre syndicat considérant que le maintien de la paix est une question vitale, développera dans ce but ses initiatives propres, et participera comme toutes les organisations de la C.G.T. à celles du Mouvement de la Paix.

La réalisation de notre programme revendicatif lié à ce document d'orientation, notre contribution à la réalisation du programme de la C.G.T., exige un syndicat puissant des travailleurs de la recherche scientifique.

Syndicalisme de combat, basé sur une vision claire de la réalité de la lutte des classes, syndicalisme qui allie la lutte pour le quotidien et pour l'avenir, syndicalisme organisé, structuré fondé sur une large démocratie syndicale, tel doit être le Syndicat National des travailleurs de la Recherche scientifique - C.G.T.

Ce syndicat moderne faisant appel à la lucidité, à l'initiative, à la responsabilité des syndiqués, puisant dans l'expérience des luttes passées et regrettant ce qui paralyse, donnera au personnel de la recherche les moyens de lutte qui lui permettront d'obtenir de nouveaux succès.

# PROGRAMME REVENDICATIF

## Revendications du programme d'action de la C.G.T.

Reprenant l'ensemble du programme d'action adopté par le 36<sup>e</sup> Congrès Confédéral, le XI<sup>e</sup> Congrès insiste particulièrement sur les revendications générales suivantes :

### ● Amélioration du pouvoir d'achat, des conditions de vie et de travail.

- Augmentation générale des salaires, traitements, pensions et retraites ;
- pas de salaires inférieurs à 600 F par mois ;
- réduction du temps de travail et retour à la semaine de 40 heures en cinq jours, sans diminution de salaire ;
- garantie de deux jours de repos consécutifs par semaine ;
- suppression des abattements de zone ;
- négociations véritables dans tous les secteurs : public, nationalisé et privé des salaires réels et des conditions de travail ;
- augmentation des retraites et abaissement de l'âge de la retraite ;
- accélération de la construction de logements à usage locatif décent et sains aux loyers abordables pour les travailleurs ;
- amélioration de l'allocation-logement et son extension à d'autres catégories : jeunes ménages, vieux travailleurs.
- diminution du prix des transports, généralisation et augmentation de l'indemnité de transport, y compris indemnisation des frais occasionnés par l'utilisation de moyens de transport personnels ;
- réduction de 50 % (au lieu de 30 %) sur les tarifs de la S.N.C.F. pour les congés payés.

### ● Garantie de l'emploi et des ressources.

- interdiction de licenciements non accompagnés d'un reclassement décent, garantissant la sécurité et les droits des travailleurs ;
- politique de développement assurant la création d'emplois nouveaux en nombre suffisant ;

## Revendications fonction publique

- abrogation de l'ordonnance du 4 février 1954 portant statut général des fonctionnaires et amélioration des dispositions statutaires antérieurement en vigueur ;
- augmentation réelle du pouvoir d'achat pour les retraités et les actifs ;
- relèvement indiciaire des catégories déclassées ;

— formation professionnelle correspondant aux exigences de l'économie moderne et permettant les adaptations nécessaires ;

— organisation de recyclage et du perfectionnement pendant le temps de travail, afin de permettre aux travailleurs l'acquisition des compléments de formation nécessairement entraînés par l'évolution des techniques.

### ● Défense et amélioration de la Sécurité Sociale :

- Stopper la régression sociale par l'abrogation de toutes ordonnances, décrets ou autres mesures portant atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs en matière de Sécurité Sociale ;
- application du programme de la C.G.T. pour le développement de la Sécurité Sociale ;
- reconnaissance comme maladie professionnelle de toutes celles qui sont la conséquence de l'emploi ou de la profession.

### ● Défense et extension des droits syndicaux.

### ● Réforme démocratique de l'enseignement et priorité à l'Education nationale.

### ● Réforme démocratique de la fiscalité :

- suppression ou réduction des impôts indirects frappant les produits et articles de large consommation. Suppression de la T.V.A. sur ces produits ;
- allègement de l'impôt sur le revenu des salariés, relèvement à 5 000 F (au lieu de 2 400 F) de l'abattement à la base et révision des tranches en conséquence, relèvement de l'abattement forfaitaire pour frais professionnels à 15 % (au lieu de 10 %) et de l'abattement spécial du salaire à 30 % (au lieu de 20 %).

— institution d'un impôt sur la fortune.

### ● Action pour la paix et le désarmement.

- garanties d'emploi et de carrière pour les non-titulaires ;
- amélioration des conditions de travail ;
- abrogation des dispositions de la loi de finances instituant dans la fonction publique des retenues abusives à la suite de mouvements revendicatifs comportant des arrêts de travail.

## Revendications des autres catégories de Personnels des Laboratoires de Recherche

- action dans tous les laboratoires pour la défense des intérêts des personnels non CNRS ;
- assimilation totale ou progressive par obtention de tous les avantages du statut actuel des personnels techniques et administratifs du CNRS ;
- obtention du statut de personnel permanent de l'Etat revendiqué par les personnels CNRS ;
- obtention de postes CNRS

en priorité, pour les agents sous contrats, les vacataires, les agents payés sur crédits de fonctionnement ;

- amélioration de la situation des personnels ayant déjà une réglementation sur la base du statut actuel des personnels du CNRS et de leurs revendications ;
- action pour l'application du programme défini au X<sup>e</sup> Congrès pour les vacataires et les personnels sous contrat.

## Revendications C.N.R.S.

1° Transformation du statut actuel des personnels techniques et administratifs du CNRS en un statut de personnel permanent de l'Etat garantissant : la sécurité de l'emploi, les retraites basées sur les rémunérations de fin de carrière et proportionnelles aux années de service, les garanties sociales (notamment en cas de longue maladie) accordées aux personnels titulaires de l'Etat.

Ce statut, basé sur l'ossature du statut actuel, comporterait pour la définition des emplois, le recrutement, le déroulement des carrières, et les rémunérations, des règles qui seraient adaptées aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue la recherche scientifique.

2° Mise en place de dispositions diverses, tant que le nouveau statut n'est pas obtenu (internes au C.N.R.S.), modifiant des articles du statut actuel, complétant le statut actuel, portant sur les régimes de retraite actuels (IGRANTE et IPACTE) afin d'améliorer sans délai sécurité d'emploi, dispositions sociales et retraites.

3° Relèvements indiciaires correspondant à la qualification toujours croissante exigée pour les activités liées à la recherche scientifique pour les catégories A B C D (notamment, véritable carrière pour les professions d'ouvrier par relèvement dans la hiérarchie, et aménagement du statut pour permettre le recrutement et la rémunération d'ingénieurs de haut niveau nécessités par les impératifs de la recherche moderne).

4° Octroi aux administratifs d'avantages analogues à ceux des autres catégories (accélération de début de carrière, prime, possibilités de promotion en dérogations).

5° Inclusion au salaire de la prime de participation à la recherche, portée à un pourcentage unique de 16 % ; suppression de la discrimination, et extension aux catégories D et à toutes les catégories B.

6° Application systématique aux personnels du CNRS, tant que le nouveau statut n'est pas obtenu, de toute mesure de reclassement et de toute amélioration survenant dans la fonction publique.

7° Création d'un Comité technique paritaire.

8° Représentation des personnels techniques et administratifs du CNRS au Comité National et dans les Conseils de laboratoire.

9° Participation de représentants du personnel à la commission des dérogations et à la commission de classification des titres.

10° Mise en place d'une politique d'œuvres sociales faisant notamment du CAES, dans ce domaine, un véritable Comité d'Entreprise et disposant d'un budget qui ne soit pas inférieur à 3 % de la masse des salaires.

11° Mise en place de véritables services médicaux dans tous les laboratoires ou établissements.

12° Mise en place dans tous les laboratoires de Comités d'hygiène et de sécurité dont les membres seront élus par le personnel et disposeront d'un nombre d'heures suffisant pour accomplir leur mandat.

13° Mise en place de dispositions internes aux laboratoires ou services, facilitant aux agents l'accès à une qualification professionnelle supérieure.

14° Porter l'effort pour le logement à 1 % réel de la masse des salaires.

15° Garantie du logement aux travailleurs du CNRS amenés à changer de résidence pour suivre leurs laboratoires.

Le X<sup>e</sup> Congrès de notre Syndicat a fixé des objectifs précis après que les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> Congrès aient donné des lignes générales.

Tous ces objectifs ne sont pas atteints, mais tous sont en discussions et certains en voie de réalisation. De nouveaux problèmes se sont créés, et nous allons de cet ensemble, essayer d'apporter des éléments d'appréciation indispensables pour la présentation de revendications étudiées par nos sections afin qu'à notre Congrès puisse être présentée une plateforme revendicative sociale réaliste, qui rassemble derrière elle tous les travailleurs du C.N.R.S.

Dans l'état actuel des choses, il ne peut pas exister au C.N.R.S. de comité d'entreprise à l'égal du privé. C'est pourquoi les Syndicats ont créé le C.A.E.S. en 1957 et ont exigé sans discontinuer que des moyens financiers de plus en plus importants soient mis à sa disposition. Les Conseils d'Administration successifs élus par le personnel, dans leur gestion à la fois prudente et entreprenante, amènent la direction du C.N.R.S. à considérer notre organisme d'œuvres sociales comme un organisme majeur, à qui l'on peut confier la gestion difficile d'activités sociales complexes et très diverses, que le personnel réclame avec de plus en plus de vigueur.

Quoique les rapports du C.A.E.S. avec l'administration centrale soient bons et fréquents, les syndicats avaient besoin de transmettre et de discuter autour d'un tapis vert les revendications du personnel en matière d'œuvres sociales. Sur le souhait et la demande des Syndicats et du C.A.E.S., la commission d'études des problèmes sociaux était officialisée le 18 juillet 1966 par une décision du C.N.R.S. complétée le 2 janvier 1967 par une circulaire fixant en référence des comités d'entreprise le temps qui pouvait être accordé aux militants sociaux. Rappelons que cette commission est composée des représentants des syndicats, du C.A.E.S. et de l'administration sous la présidence du Directeur général du C.N.R.S.

La maturité de gestion du C.A.E.S., la solidité des arguments des représentants syndicaux et C.A.E.S. à cette commission sont les gages d'une extension rapide et considérable des activités sociales au sein du C.N.R.S., gérées par, et pour le personnel. Les Syndicats, et en particulier notre syndicat C.G.T. se doivent de mettre leurs militants sur la brèche pour qu'ils entraînent les agents du C.N.R.S., là où ils travaillent, à exiger les activités collectives qu'ils sont en droit d'attendre et que l'administration donne au C.A.E.S. les moyens d'organiser leur repos et leurs loisirs à la mesure de notre époque.

**Cantines :** Nous ne pouvons nous désintéresser de la question. Contrairement à une idée répandue dans une certaine partie du personnel, nous ne pouvons laisser aux bons soins de l'administration locale, le soin de résoudre ou de ne pas résoudre, ce problème. Nous devons imposer, là où c'est nécessaire, par l'action, des conditions décentes de détente du repas de midi. La preuve est faite que les questions se sont résolues ou à demi résolues, là où le personnel a agi soit à l'extrême, dans la rue (Orsay), par des actions internes (Bellevue), ou des discussions (Orléans).

Nous n'avons pas de « bénéfice » à attendre d'une gestion par les élus du personnel, mais nous ne pouvons, et nous ne devons nous dérober devant une charge que nous devons assurer pour le bien-être de nos mandants.

Il n'en reste pas moins que des questions sont encore à résoudre et des revendications à obtenir. Tout d'abord la construction de cantines ; dès qu'il y a une cinquantaine d'agents du C.N.R.S. ou moins, si ceux-ci sont isolés ; ou bien obtenir des accords locaux d'accueil dans des cantines proches, et enfin, pour les très isolés, une compensation pécuniaire. Il peut y avoir des tarifs différents, selon les traitements, mais en tous cas, il faut faire une règle absolue de la maxime : « Tout ce que paie l'usager doit rentrer dans l'assiette sous forme d'aliments ». C'est pourquoi deux revendications principales ont été émises devant l'administration : construction de cantines, et paiement du personnel ; la prise en charge du fonctionnement, par le C.N.R.S., n'étant pas, semble-t-il, contesté.

Après une discussion assez vive à la commission d'études des problèmes sociaux M. Lasry, Directeur administratif et financier « pense que l'on ne peut pas changer radicalement la subvention d'équilibre en paiement du personnel de cantine mais précise qu'il essaiera d'obtenir une augmentation de la subvention ». Résultat : de 280 000 F en 1967, elle passe à 470 000 F en 1968. De plus, des postes d'intendants et de personnels de service, seraient mis à la disposition de comité de cantine locaux. N'est-ce pas positif ?

**Blocs sociaux :** Le bloc médico social dans les laboratoires ou groupes de laboratoires n'est pas très éloigné du problème des cantines. Il revêt ce même caractère impératif pour la vie et en plus la protection des agents du C.N.R.S. sur le lieu du travail. M. Lasry, à la suite de diverses interventions lors de la même réunion, estime indispensable de prévoir :

— L'installation d'un bloc médico-social et d'une cantine dans les projets de toute nouvelle construction de laboratoires, en fonction du nombre d'agents travaillant dans le secteur.

— Selon les possibilités, l'aménagement ou l'extension d'un local à usage médical et social dans les groupes ou les laboratoires existants.

— La participation à des réalisations de l'Enseignement Supérieur.

Il s'agit d'exploiter, d'amplifier et d'exiger la réalisation rapide du problème en veillant à ce que le projet de construction soit conforme à nos désirs (Bellevue) et que le personnel en ait la gestion (Bellevue, Orsay). D'autant plus que M. Lasry a accepté « que l'étude soit effectuée en liaison avec le C.A.E.S. (sections locales) ».

(Suite page 6)

Avant d'émettre quelques réflexions personnelles sur divers aspects de l'activité syndicale sociale menée par nous, il me semble indispensable de rappeler que nous, militants de la C.G.T., l'activité de l'ensemble des élus dans les Comités d'entreprise ou d'Œuvres Sociales se place dans le cadre de l'orientation de classe et de masse définie dans les congrès de notre mouvement syndical, à tous les échelons, et sous la direction de l'organisation syndicale, à qui il appartient de définir et de préciser les tâches incombant notamment aux militants élus.

Il n'est sans doute pas inutile non plus de préciser que nous entendons bien maintenir la vocation initiale du CAES, à savoir le faire évoluer progressivement vers le rôle joué par un véritable C. E. et en ayant les mêmes moyens.

Contrairement à ce que l'on peut entendre, ou lire, parfois, nous ne pensons pas que puisse exister une « dualité » entre le « social » et le « syndical » ; on est placé par son syndicat à une responsabilité dans le cadre d'œuvres sociales, d'où nécessité de bien connaître ce milieu pour mieux défendre les revendications ; au militant d'en rendre compte à son syndicat, mais, par retour, il doit être en droit d'attendre de sa direction syndicale orientation et objectifs. Cela sous-entend donc, pour les élus CGT, de préparer et de réfléchir aux tâches en vue d'une bonne coordination de l'activité sociale. Pour ce faire, nous pensons que plusieurs fois par an, et pas seulement à l'occasion de... nous devrions organiser des assemblées de responsables des questions sociales, sur tel ou tel sujet limité, et sortes de journées d'études, sans oublier les indispensables stages de formation syndicale pour former de nouveaux cadres et mieux armer les anciens.

Au 36<sup>e</sup> Congrès de la CGT, la commission de travail « Comités d'entreprises et similaires » a insisté sur la nécessaire coordination des efforts entre les entreprises d'une même industrie, ou interprofessionnelle, sur le plan régional et national, pour une gestion plus rationnelle, mieux équilibrée, notamment pour une utilisation des installations sur une période plus longue avec des activités diversifiées. Nous pensons qu'il s'agit là d'un point très important pour nous, et qui mérite dès maintenant une attention particulière de nos militants à tous les échelons (où en sont dans ce domaine les Finances, la Caisse des Dépôts, le C.E.A., etc. ?)

Nous avons noté également l'importance de la collaboration des C.E. avec les organisations et associations démocratiques de loisirs culturelles et sportives, collaboration qui doit se développer dans le respect réciproque de leurs prérogatives et de leur vocation.

••

Pour ce qui concerne le CAES, la croissance du budget en 1968

(50 % de plus qu'en 1967) ne permettra cependant pas de résoudre beaucoup de problèmes cette année, en raison :

- de l'accroissement constant du nombre d'agents ;
- de l'augmentation du nombre de Sections locales ;
- de besoins nouveaux, et en particulier de l'existence de centres de vacances.

Voici quelques réflexions personnelles sur notre capacité à gérer, à animer et comment essayer d'améliorer et de développer dans quelques domaines volontairement limités à quatre points (Sports et Loisirs, Enfance, Centres de vacances et cantines).

**SPORTS ET LOISIRS.** - C'est la commission qui est peut-être la plus suivie et la plus vivante. Elle assume le gros travail d'examen du bilan d'activité de toutes les sections locales et clubs (60 en 1967) et de répartition de leurs crédits de fonctionnement, ainsi que l'achat du matériel (camping et skis) destiné à la location.

Elle réfléchit globalement aux problèmes nombreux posés, peut-être trop généralement et non en fonction d'un travail organisé en groupes qui permettrait :

— une attention constante, et non seulement à l'heure du bilan, au titre « impulsion » des sections locales (un choix serait à faire, bien entendu). Certaines sont structurées, d'autres non ; parfois il y a un bureau responsable, souvent des gens dévoués qu'on laisse un peu se débrouiller...

Il y a là certainement nécessité de faire un plan de visite ou de correspondance suivie qui devrait aider

- à une vie plus démocratique,
- à un développement plus harmonieux,
- à faire profiter des bons exemples mal connus,
- à faire sortir des bulletins locaux, excellent lien entre les agents.

Devant la pauvreté du budget et les propositions inévitables de limiter, sinon de réduire, le budget de certaines commissions, on a pu émettre l'idée que dans le domaine Sports et Loisirs certaines sections « avaient fait le plein », qu'elles pouvaient être considérées comme « saturées » avec le matériel qu'elles avaient pu acquérir ces dernières années.

Non seulement j'en doute, mais je pense qu'il s'agit alors de sections qui ne vivent pas — donc qui ne se développent plus, soit que les responsables sont « dépassés » — alors il faut les aider (voir plus haut), soit qu'ils ne désirent pas évoluer vers d'autres activités, alors c'est au détriment des personnels eux-mêmes, et là encore, il nous faut aider... et pas seulement par des initiatives locales qu'on ne peut ni imposer, ni inventer, mais aussi par des activités sportives et culturelles nationales qui sont actuellement pratiquement inexistantes, ou beaucoup trop longues à s'organiser.

(Suite page 6)

Marseille, Orléans, Villejuif, Grenoble, Montpellier, Nancy sont inscrits en première urgence. C'est sur place, avec s'il est nécessaire, notre aide, que les choses pourront se régler.

**Logements** Dans ce domaine particulièrement important, des discussions très serrées ont eu lieu à la commission. Il en ressort qu'en 1967, 0,44 % de la masse salariale ont été consacrés aux logements, soit 1 370 000 F. On est loin des 1 % que nous sommes en droit d'attendre. De plus, les 769 logements (510 : Paris, 259 : province) par leur caractère fonctionnel, ne rentrent pas dans le cadre des logements non liés à la fonction, dont la construction a été imposée dans le secteur privé. Une bataille importante devra être menée dans ce domaine.

Un point positif a été obtenu par l'officialisation et la création de commissions consultatives d'attribution à Paris, Nancy, Montpellier, Marseille, Aix-en-Provence, Strasbourg, Lyon et Orléans. Les représentants du personnel sont désignés par la section locale du C.A.E.S. qui doit veiller à une juste répartition par catégorie. En dehors de l'attribution, l'article 7 de la décision du 18 mai 1967 précise : « La commission est informée des pourparlers entre le C.N.R.S. et, etc. ». Comme vos représentants l'ont fait en commission d'études des problèmes spéciaux, il s'agit là encore, d'imposer un fonctionnement normal et d'obtenir des discussions sur l'implantation et le choix d'organismes constructeurs. Nous ne pouvons tolérer que le C.N.R.S. pratique, même si cela lui est imposé) une politique de réservation de logements à loyer élevé. Le F4 de 480 à 540 F par mois, plus les charges, ne peut évidemment pas donner satisfaction aux petites et moyennes catégories. S'il est vrai qu'un logement à loyer moins élevé peut être ainsi libéré, s'il est vrai que l'allocation logement du Code de la famille réduit parfois ce montant, il faut arrêter cette application de la politique gouvernementale qui veut rendre la construction privée compétitive, et ainsi favoriser la « rentabilité » des capitaux investis.

**Personnels sociaux** : En dehors des personnels de cantine dont il a été question plus haut, la création de postes sociaux et la mise à la disposition du C.A.E.S. d'un certain nombre est un impératif pour l'extension des activités sociales. A part un poste supplémentaire au C.A.E.S. national et le détachement d'un agent comme Directeur à Aussois, nous n'avons pu obtenir ce qui nous est absolument nécessaire. En particulier, pour les sections locales. Par contre, aux secrétariats médicaux sociaux du Quai A-France, rue du Maroc, Bellevue, Gif-sur-Yvette, Vitry, Thiais et Strasbourg, sont venus s'ajouter des secrétariats sociaux à Orsay, l'Astrophysique, Grenoble, Marseille. A Orsay, ce poste de secrétaire a été obtenu par notre section. L'aide au C.A.E.S. local semble acquis dans des domaines bien définis : l'enfance, (colonies, centres aérés), cantine (liste pour subvention, aide aux comptes), formation du personnel. En bref, pour tout ce qui n'a pas un caractère exclusivement sportif, culturel et loisir. La création d'un corps de responsables de blocs sociaux et de centres de vacances devient indispensable. Nous devons exiger que soit mis à la disposition du C.A.E.S., tous les personnels nécessaires au fonctionnement des activités, et que soient créées dans le statut, les emplois correspondants.

**Hygiène et Sécurité** Des postes d'ingénieurs à la sécurité ont été créés. Nul doute qu'en ce domaine également, le personnel doit agir pour que des comités mixtes se créent partout. La bienveillance de l'administration centrale ne peut suffire en ce domaine. C'est pourquoi, nous avons demandé avec insistance au C.N.R.S. que des circulaires partent vers les laboratoires, les unes pour rappeler la législation en la matière, les autres pour donner des instructions quant à la mise en place de comités locaux.

**Fonds longue maladie** — Aides exceptionnelles : De 200 000 F en 1960, la subvention est actuellement de 360 000 F. Elle aura permis, semble-t-il, en 1967 de faire face aux besoins exprimés des agents. Nul doute toutefois qu'un budget plus important aurait été une aide précieuse pour la prise en charge de bourses de vacances que supporte le C.A.E.S.

#### ACTIVITES DU C.A.E.S.

Nous n'examinerons pas dans cet article, le détail des activités de notre organisme de gestion des œuvres sociales, le memento du C.A.E.S., les bulletins mensuels montrent très clairement le bilan et l'orientation de la gestion.

Sur les 505 000 F de la subvention 1967, 200 000 F ont été attribués aux sections locales et aux clubs régionaux, 170 000 F à l'enfance dont 20 000 F aux centres aérés de Gif et Orsay. Le restant étant utilisé pour les frais de gestion centraux, l'équipement et le fonctionnement d'Aussois.

**Cantine** : Des discussions sont en cours pour la prise en charge officielle de la gestion des cantines par le C.A.E.S. Nul doute que l'on devra pour ce faire, arriver à la signature d'un protocole d'accord garantissant la prise en charge totale des dépenses d'investissement, d'équipement, de fonctionnement, y compris le personnel, par le C.N.R.S.

**Centre de vacances** — Aussois — 1963-1964, recherches d'implantations et achat du terrain d'Aussois (30 000 F) 1965, début des travaux, décembre 1966, ouverture du Centre.

**Dépenses** : Construction : 1 050 000 F, équipement : 300 000 F, fonctionnement : 150 000 F.

**Financement** : avance C.N.R.S. : 60 000 F — Subvention Jeunesse et des Sports : 400 000 F — Caisse d'Épargne : 10 000 F — C.N.R.S. : 150 000 F — Emprunt U.P.A. : 60 000 F — Réserve C.A.E.S. : 200 000 F Total : 1 440 000 F.

■ suite page 15

Nos militants ont donc, en particulier dans le domaine culturel, un vaste champ à explorer. Il est de notre rôle de faire plus d'efforts pour le développement de la culture grâce à la commission Loisirs du CAES et d'impulser sous diverses formes, par exemple :

— cinéma : organisation de séances-débat avec cinéaste, plus d'efforts pour créer des ciné-clubs, proposition de places dans grandes salles lors de « premières », etc.

— théâtre : analyses résumées de pièces pour « donner à voir » et inciter à fréquenter de bons spectacles, avec, par exemple, chaque mois une salle différente.

— peinture : une timide évocation d'une exposition d'amateurs sans suite organisée est à reprendre, mais aussi des informations sur les galeries d'art.

— tourisme culturel : à l'image de ce qui se développe dans de nombreux comités d'entreprise, (Nord Aviation, Chatillon, notamment (1). Développer le tourisme culturel par organisation de sorties et voyages en France et à l'étranger (et aussi organisation de vacances).

Si dans cette entreprise 1500 travailleurs participent, chaque année, à des sorties ou voyages (ex. 5 j. à Londres pour 100 personnes, une croisière autour de l'Europe avec 100 participants sur deux navires (Marseille, Yalta, Moscou, Leningrad, capitales nordiques, Le Havre, Paris), où l'on pouvait noter la participation suivante : ouvriers 38 %, employés 30 %, techniciens 25 %, ingénieurs 7 % ; on mesure à quel point les agents de toutes catégories du CNRS seraient heureux de faire appel au CAES au lieu de passer par une de ces entreprises très rentables de tourisme (rarement culturelles).

Nous avons les moyens d'organiser des choses diverses de ce genre, soit nous-mêmes, et aussi avec l'aide de bureaux de voyages qui ont l'habitude de travailler dans de bonnes conditions mutuelles avec les C.E. Mais il faudrait sans doute créer un groupe de travail ouvert aux bonnes volontés s'intéressant à ces questions dans les Sections... et elles existent !

**ENFANCE** — Une évolution sensible s'est manifestée — l'activité des élus du CAES a porté ses fruits — par des prix plus abordables consentis par les Fauvettes (organisme du Ministère de l'Éducation Nationale) grâce à un tarif dégressif plus avantageux, et une subvention supplémentaire uniforme de la part du CAES.

Malgré tout, nos prix sont loin de s'aligner sur ceux pratiqués par les Municipalités, ou même par les autres Comités d'entreprise.

Nous pourrions développer le nombre de départs pour les excellentes colonies de l'UFOVAL si nous subventionnions suffisamment celles-ci pour qu'elles atteignent des prix abordables pour toutes les catégories de personnel.

(1) Référence prise dans V.C.O. (Vie des Collectivités Ouvrières) éditée par notre hebdomadaire de la C.G.T., la V.O.

La question reste posée : sur un crédit de 170 000 F (en 1967), convient-il de prélever 150 000 F de bourses de vacances attribuées suivant barème dégressif, aux enfants des Agents, qu'ils partent ou non en vacances (2 000 enfants env.) et seulement 20 000 F pour diminuer un peu le prix des colonies (200 enfants environ).

Ou ne serait-il pas plus souhaitable :

— de limiter les bourses de vacances aux familles qui sont dans les limites d'octroi de la bourse accordée par les A.F. (régime général), car il semble logique que les agents payés par le CNRS en prestations familiales ne soient en aucune façon défavorisés de ce point de vue. Il serait alors facile d'évaluer la somme à réserver pour ces bourses à attribuer sans demande préalable,

— et ensuite de répartir la subvention restante au prorata des besoins, été, hiver, Pâques ; en pratiquant des subventions dégressives permettant une meilleure participation dans nos colonies des enfants des Agents à petits indices,

— sans négliger de soutenir et de développer le mouvement de création de centres aérés (petites vacances et jeudis) dans nos grands laboratoires ou Centres en menant une lutte conséquente pour l'obtention de locaux appropriés et des conditions favorables au bon fonctionnement.

Si une étude était faite par la Commission Enfance, les élus du C.A.E.S. seraient mieux à même de réfléchir sur la répartition des enfants participants à nos colonies en hiver, Pâques et en été, disons seulement sur ces deux dernières années.

La « colonie » semblant souvent être l'apanage des familles qui « peuvent » — donc qui peuvent se permettre, non seulement un mois de colonie l'été, mais aussi un mois de vacances familiales, car les vacances scolaires sont longues... pour les parents.

Je pense que ce problème très important est à réétudier, et à revoir chaque année pour, suivant les résultats enregistrés, essayer de faire mieux, par paliers successifs, pour développer dans de meilleures conditions les départs en colonies,

— plus particulièrement ceux de nos grands laboratoires de province, où peu d'enfants partent grâce au C.A.E.S., peut-être en concluant sur le plan national et régional des accords avec les diverses fédérations U.F.O. V.A.L. (l'apport enrichissant de ces colonies pour les enfants étant à notre avis de très bonne qualité, et la décentralisation par rapport à Paris déjà existante),

— de faire un plus grand effort d'information auprès du personnel pour faire connaître les colonies, leur lieu d'implantation (avec un minimum de renseignements) l'intérêt et les joies qu'y peuvent trouver les enfants,

— de faire simultanément des démarches auprès de l'Administration et de sa commission d'aide exceptionnelle, par l'intermédiaire de nos représentants qui

■ Suite page 15

# LA PAIX NOTRE BIEN par Creusen

La paix est menacée, la paix est encore et toujours, en 1968, bafouée.

— Au Moyen-Orient, au Viet-Nam, des hommes, des femmes, des enfants meurent à la suite d'actes de guerre, à la suite d'agressions débridées.

— Che Guevara est mort. Sa silhouette, son nom sont devenus le symbole de la lutte de toutes les forces démocratiques d'Amérique Latine, du tiers-monde pour une justice plus grande qui implique la disparition de tous les gouvernements fantoches et non démocratiques.

— Des massacres de population, de tribus entières et dont personne ne pourra jamais rendre compte, se déroulent dans les forêts d'Afrique, en Indonésie, en Haïti...

Cette mort violente, cette violence présente en de multiples points du monde, nous concerne à deux titres.

I. Notre adhésion à la C.G.T., à la Fédération Syndicale Mondiale, à la lutte ouvrière nous rend solidaires de toutes les forces démocratiques qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits, pour une plus grande justice, pour la reconnaissance de leur qualité d'homme.

II. Mais, que nous le voulions ou non, nous participons aussi à une société hautement développée. Citoyens de pays riches, nous nous trouvons opposés à des pays pauvres, à des pays qui deviennent de plus en plus pauvres.

Syndicalistes, syndicalistes dans un pays hautement développé, notre action doit être double.

## 1) Une action pour la Paix

Le critère actuel de toute action pour la Paix passe par l'action de soutien à l'effort de libération du peuple vietnamien. C'est là que la plus forte puissance du monde capitaliste utilise et expérimente des armes de destruction qui n'ont aucune commune mesure avec les moyens de défense du peuple vietnamien. Le Viet-Nam est le banc d'essai des forces de guerre capitalistes, mais il n'est pas le seul, il est seulement l'exemple le plus avancé de ce qui attend tout peuple qui voudra se libérer. Ailleurs, à des degrés divers de l'escalade (qui se développe dans le Sud-Est asiatique), la C.I.A. est à l'œuvre.

Notre solidarité doit être entière avec la lutte exemplaire du peuple vietnamien mais aussi avec la lutte des peuples grec, sud-américains... Notre vigilance doit être totale et à toutes occasions, il faut marquer notre solidarité effective et efficace.

Cette solidarité n'aurait aucun sens si par ailleurs nous ne luttons pas pour l'instauration de conférences internationales sur la Paix, sur le désarmement et sur l'élargissement de la Coexistence pacifique. La voix du peuple français doit pouvoir enfin se faire entendre et nous n'avons que faire des manœuvres nationalistes étriquées, de pur prestige, du Chef de l'Etat.

Nous devons expliquer autour de nous que la force de frappe française se réalise non seulement au détriment de notre économie, de l'enseignement et de la recherche... mais qu'elle retarde tout effort de Paix réel dans le monde, qu'elle prolonge d'autant les risques de guerre dans le monde.

2) Une action pour une aide réelle aux pays en voie de développement.

L'ère du colonialisme est terminée et trop facilement, même parmi nous, on en tire bonne conscience. Il est cependant évident qu'une part importante de la prospérité occidentale provient de l'exploitation de « ces colonies ». Il est, d'autre part, tout aussi évident que cette exploitation « des colonies » était telle, qu'à leur indépendance, elles se sont trouvées sans moyens pour affronter « le monde moderne ». Cette absence de moyens (cadres politiques, économiques et intellectuels, industries de transformation, etc.) est à l'origine de l'appauvrissement constant de ces jeunes pays.

Les peuples riches, et nous en faisons partie, ont le devoir d'aider à une réelle indépendance de ces pays. Il ne peut être question d'aides qui revêtent trop souvent une nouvelle forme de colonialisme.

Nous devons lutter pour que l'aide de la France ne soit, tout d'abord, pas dérisoire. Par ailleurs, cette aide ne doit revêtir aucune contre-partie qui soit d'ordre économique, politique et même culturelle.

Le jour où les pays riches auront entrepris cette tâche, le jour où les pays riches ne feront plus de néo-colonialisme, la Paix aura fait un pas décisif.

## QUELLES SONT NOS RELATIONS

### AVEC L'U.G.F.F. ?

par Chauffaille et S. Gayraud

Jusqu'à ce jour, il faut bien le reconnaître, et bien que nous soyons organiquement liés avec elle, ces relations étaient assez lâches. Cela semble tenir en particulier au fait que notre situation de contractuels ne faisait pas toujours cadrer les actions des fonctionnaires avec les nôtres, et, aussi, à une certaine tendance de notre part, peut-être, à l'isolement dû à ce que nous n'avons pas su faire comprendre à une part importante des syndiqués, et du personnel en général, que les luttes d'ensemble des travailleurs les concernent directement et que seule l'action de tous pourra faire reculer la classe au pouvoir.

Un fait majeur doit maintenant nous faire agir dans un sens plus large. En effet, nous avons déposé entre les mains de la direction du C.N.R.S. un projet de statut de cadre permanent. Bien que cette revendication ait été prise en considération par le C.N.R.S., il nous faudra mener une dure bataille pour obtenir ce qui va à l'encontre de la politique gouvernementale.

Que constatons-nous en effet ? Continuant à mettre en application les propos tenus par cette très sérieuse attaque du Capital que fut le Colloque de Caen, nous voyons que le budget de 1968 prévoit pour le personnel technique de l'enseignement supérieur la suppression de 1979 emplois de titulaires et la création de 1940 emplois de contrac-

tuels, analogues à ceux du C.N.R.S. Qui plus est, ils sont reclassés à un indice inférieur à celui qui était le leur et ne bénéficieront pas de prime !

Voici donc déjà un sujet de luttes communes, au sein de l'U.G.F.F. avec nos camarades de l'enseignement supérieur, eux pour retrouver un statut de titulaire, nous pour le conquérir.

Il est un autre argument qui démontre aussi la nécessité de cette collaboration plus étroite.

Nous constatons en effet une grande difficulté à obtenir l'unité entre les syndicats de la Fonction Publique F.O., en particulier, fidèle à sa politique de collaboration de classe, entrave délibérément toute possibilité de luttes communes.

La F.E.N., de son côté, joue souvent la valse hésitation, aussi, soyons assurés qu'une C.G.T. cohérente et forte pourra infléchir les incécis et faire réfléchir les militants de F.O. et les mener à désavouer leurs dirigeants.

Nous avons, par ces quelques lignes, voulu démontrer qu'il y avait pour nous un rôle à jouer au sein d'une lutte qui est celle de tous les travailleurs et qu'il est indispensable que les militants fassent le nécessaire pour amener l'ensemble des travailleurs du C.N.R.S. à s'intégrer aux luttes de la classe ouvrière.

■ suite page 14

## NOS RELATIONS

### AVEC LES U.L. ET LES U.D. par Ginet

« L'Union Locale est le seul moyen pour les travailleurs de toutes professions et leurs syndicats de mettre en commun leurs forces pour accomplir un certain nombre de tâches indispensables. Dans le contexte actuel, la localité est un lieu naturel pour le rassemblement des forces ouvrières et des forces de gauche auquel l'U.L. contribue en impulsant et en coordonnant l'action des syndicats.

L'U.L. aide à l'amélioration de l'activité des syndicats, à la formation et à la promotion des cadres, à la diffusion de la presse confédérale.

Les Fédérations, les U.D., et les syndicats de la localité trouvent dans l'U.L. l'organisme indispensable pour accomplir pleinement leurs tâches. C'est pourquoi, la coordination de leurs efforts, chaque fois que cela s'avère nécessaire est à retenir, l'expérience ayant démontré l'efficacité d'une telle méthode. »

Ces quelques extraits de la résolution du 36<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T. montrent l'importance des U.L. dans les problèmes d'organisation. Il est bon tout d'abord de rappeler les deux structures fondamentales de la C.G.T.

Tout d'abord, la structure verticale basée sur le principe du fédéralisme, la base fondamentale étant la section d'entreprise rattachée directement pour notre syndicat par son Conseil National au Syndicat National. Notre syndicat ainsi que les autres syndicats C.G.T. de l'Enseignement sont groupés sur le plan

national dans la fédération de l'Education nationale C.G.T.

Il existe aussi une structure horizontale, interprofessionnelle : c'est l'Union Locale rassemblant sur le plan local les sections syndicales de toutes les entreprises.

Sur le plan départemental, les syndicats de toutes les industries et les U.L. constituent une Union Départementale.

Comme on le voit, la C.G.T. forme un tout qui est indissociable.

Nous manquons de beaucoup d'expérience dans les relations avec les U.L. et les U.D. en ce qui concerne la région parisienne, car nous avons trop longtemps négligé l'apport des contacts interprofessionnels.

Quelques camarades de province militent déjà dans ces organismes et en tirent un enseignement très profitable.

Avec le peu que nous en connaissons, nous pouvons néanmoins nous faire une idée de la nécessité d'augmenter ces contacts.

Nos revendications particulières ne sont que des éléments des revendications générales. Ainsi, les actions que nous allons être obligés de mener pour la transformation du cadre de contractuel en cadre permanent de l'Etat rejoignent les actions qui sont menées dans tout le pays pour la sécurité de l'emploi.

Le rôle des U.L. et des U.D. est justement à partir des conditions créées dans chaque syndi-

■ suite page 14

# Réflexions sur l'Unité d'Action et sur notre contribution à l'Unité Syndicale

par G. DUPRÉ

Deux paragraphes du rapport du bureau confédéral du 36<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T. à Nanterre en juin résumant à mon avis ce qui doit guider en permanence l'activité des militants de la C.G.T. au C.N.R.S. comme ailleurs :

« **Aucun conflit d'intérêt n'oppose les travailleurs entre eux.** ils estiment donc — et ils ont raison — qu'aucune barrière idéologique, politique, religieuse, ne saurait les séparer lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts de classe... »

La C.G.T. ne s'est jamais résignée à la division et fera tout ce qui dépend d'elle pour hâter le moment où tous les travailleurs se retrouveront au sein de la même organisation syndicale. Une organisation syndicale nécessairement indépendante du patronat, du gouvernement, des partis politiques, des églises. »

A partir de ces idées, il reste bien sûr à convaincre les travailleurs qu'ils sont les principaux intéressés à la réalisation de l'unité, mais qu'il ne suffit pas de la souhaiter, les travailleurs doivent eux-mêmes jouer le rôle prépondérant pour franchir les obstacles et trouver les meilleurs chemins qui y mènent.

Notre syndicat C.G.T. du C.N.R.S., modestement, sans sous-estimer son rôle pour autant, a apporté sa contribution aux efforts de la C.G.T. pour l'unité, il sera nécessaire à notre XI<sup>e</sup> Congrès national de faire le point et d'essayer de réfléchir aux moyens et aux idées susceptibles de faire progresser l'unité parmi les personnels de la recherche, et parmi ceux du C.N.R.S. en particulier.

Il est bien certain que le développement de l'unité d'action au C.N.R.S. est fonction de la situation générale dans le mouvement syndical, cela ne signifie pas pour autant et l'expérience le prouve, que des résultats importants ne soient possibles localement et influent fortement sur les perspectives de la réunification syndicale.

## Unité d'action

### Progrès et obstacles

La situation actuelle est caractérisée à notre grande satisfaction, par le fait que le problème de l'unité d'action est posé au niveau des centrales syndicales. L'accord confédéral C.G.T. - C.F.D.T. est l'aboutissement des progrès réalisés à tous les niveaux et il a été envers et contre tous ses détracteurs, le puissant stimulant des luttes de ces deux dernières années.

Cet accord C.G.T.-C.F.D.T. du 10 janvier 1966, signé pour des objectifs précis, a été et reste la démonstration vivante qu'il est possible de s'entendre — y compris au niveau confédéral — pour la réalisation d'objectifs définis en commun dans le respect de chaque organisation.

Nous regrettons, et nous le disons franchement à nos camarades syndiqués à F.O. et à la F.E.N. qu'un front syndical commun n'ait pu être réalisé entre toutes les centrales, pour com-

battre systématiquement les méfaits de la politique gaulliste et notamment les dernières ordonnances.

En se maintenant dans une attitude permanente d'hostilité à toute unité d'action, les dirigeants confédéraux de F.O. ont confirmé d'une manière indiscutable leur position de collaboration de classe.

Le refus de dénoncer nettement le caractère anti-social des ordonnances, l'approbation de la suppression des élections aux caisses de Sécurité Sociale (on comprend pourquoi en analysant les résultats des dernières élections, le partage des postes de responsabilité avec le patronat dans les directions des caisses nationales et régionales, le refus de toute action contre la nocivité de la politique gouvernementale sont autant de preuves objectives que F.O. apporte un soutien permanent au patronat et au gouvernement.

Le secrétaire des fonctionnaires F.O. lui-même déclarait au dernier congrès confédéral de cette organisation : « Bergeron et le bureau confédéral donnent l'impression de s'inféoder un peu plus, au régime économique et politique. L'intégration est refusée verbalement mais acceptée dans les faits... si nous ne sortons pas de l'ornière, notre confédération est condamnée à terme, elle disparaîtra avec le gaullisme. »

Cette déclaration qui reflète la désapprobation des fonctionnaires F.O. pour l'attitude de leur confédération n'a pas pour autant été suivie d'actes montrant qu'ils voulaient sortir de leur immobilisme actuel. Il est utile d'apprécier que depuis un an, aucune action d'ensemble n'a pu être engagée contre l'insuffisance des mesures budgétaires prévues pour la fonction publique, et que les responsables F.O. se sont dérobés à toutes les propositions de notre U.G.F.F.

L'attitude des dirigeants de la Confédération F.O., l'attentisme des responsables F.O. de la fonction publique, sont heureusement fort loin d'être partagés par l'ensemble des militants et des adhérents de F.O. y compris ceux du C.N.R.S.

Tout en se défendant de s'aligner sur F.O., mais en utilisant souvent les mêmes arguments et prétextes pour se dérober, la direction de la F.E.N. autonome a finalement une même réticence face à l'action des personnels.

Son abstention le 13 décembre illustre cette position : alors qu'elle affirmait souhaiter une action d'ensemble, et que les formes et les objectifs de la journée avaient été envisagés compte tenu de ses propres observations, la F.E.N. opposa un incroyable refus.

Il est pourtant certain que sa présence aurait dans la fonction publique permis une sérieuse extension du mouvement, et donné plus d'ampleur à cette journée d'action.

Il reste, que les positions de la direction monolithique de la

F.E.N. (autonome) et la pression des dirigeants du S.N.I. ne pourront s'opposer indéfiniment au courant d'unité d'action qui progresse d'une manière irréversible dans cette organisation.

Les enseignants viennent de porter à la direction du S.N.E.S. (second syndicat de la F.E.N.) des militants favorable à l'unité d'action, d'autres syndicats depuis longtemps jouent un rôle actif et efficace dans le même sens comme le S.N.C.S. (chercheurs) et le S.N.E.S. (Enseignement supérieur) souhaitons que cette évolution de la F.E.N. s'accélère, et dans nos contacts et nos discussions avec ces camarades aidons-les dans la mesure de nos moyens à y parvenir.

Car c'est bien le rôle de notre syndicat et de ses militants que d'éclairer les travailleurs sur l'attitude de ceux qui s'opposent à l'unité d'action, ils doivent le faire avec la vigueur nécessaire mais en bannissant tous sectarisme, c'est une règle de conduite de la C.G.T.

Il n'est pas question de confondre, quelques dirigeants syndicaux « égarés », ou même certains diviseurs patentés exploités de l'extérieur du mouvement syndical, avec la grande masse des militants et des travailleurs syndiqués à F.O. où la F.E.N.

Nous pensons au contraire que les adhérents de F.O. et de la F.E.N. ont en commun avec ceux de la C.G.T., les buts fondamentaux du syndicalisme et une longue tradition syndicale, ils ont leur place aujourd'hui dans le combat commun, et nous devons leur faire prendre conscience de la force considérable qui résulterait du rassemblement des travailleurs au sein de la même organisation syndicale.

## Action Intersyndicale

Le climat d'unité au C.N.R.S. est très puissant, cela ne saurait surprendre, puisque depuis quinze ans les travailleurs ont fait l'expérience de leur « Intersyndicale nationale C.G.T. - C.F.D.T. F.O. des techniciens et administratifs ».

Ils ont pu vérifier à quel point l'union a été bénéfique à l'ensemble des catégories du personnel ; tous les succès remportés, le choix des revendications et des modalités d'actions, l'importance des luttes ont été conditionnés par l'Unité d'action qui traverse comme un fil rouge l'histoire syndicale du C.N.R.S.

La recherche constante de l'unité, alliée à la plus grande démocratie syndicale par le recours permanent à la consultation du personnel, nous ont permis au cours des années de renforcer l'union, et de préciser le rôle de l'« Intersyndicale ».

L'accord actuel, malgré quelques petits accidents est un accord profond qui régit les rapports entre les partenaires, fixe les droits et les devoirs de chacun, et ne donne comme limite à l'action commune que celle de l'unanimité pour prendre les décisions.

Notre syndicat C.G.T. entend pour sa part respecter loyalement les engagements qu'il a contractés, avec les syndicats C.F.D.T. et F.O. du C.N.R.S., mais il veut également faire le maximum d'efforts pour que l'accord intersyndical soit le plus vaste possible, et débouche chaque fois sur l'action pour la satisfaction des revendications du personnel.

Le programme actuel de l'« Intersyndicale », est en gros strictement limité aux questions « corporatives C.N.R.S. », il nous faut essayer de comprendre pourquoi il ne s'étend pas à toutes les préoccupations des travailleurs.

Ces limites sont apparues par exemple lors de la journée du 13 décembre où le syndicat F.O. du C.N.R.S. a refusé de participer, lors de l'action du 22 juin pour la défense de la recherche organisée uniquement avec le S.N.C.S., elles apparaissent bien souvent sur d'autres sujets où l'accord ne se réalise pas, ou bien qui ne sont volontairement pas abordés dans les discussions.

Peut-on dire également que l'accord confédéral C.G.T. - C.F.D.T. a eu des incidences notoires au C.N.R.S. ? Il est vrai que certaines revendications faisaient déjà l'objet de notre programme intersyndical, et que l'unité d'action en fait était déjà bien plus avancée au C.N.R.S. néanmoins cet accord aurait dû vous permettre de progresser plus dans la voie de l'unité.

Nous devons étudier ces questions et trouver des solutions en évitant deux écueils qui sont apparus dans notre travail intersyndical chez les techniciens et administratifs.

L'un consiste à mettre la C.G.T. « sous la table », si nous devons discuter avec nos partenaires sur la nécessité de mener telle ou telle action, nous devons également faire connaître nos positions au personnel, le consulter, lui faire part des éventuelles difficultés afin qu'il se manifeste auprès des syndicats et contribue à les faire agir dans l'unité.

Il importe que le personnel sache qui fait les propositions, qui étudie, et élabore les revendications, quels sont les compromis proposés par les uns ou les autres afin qu'il intervienne au mieux de ses intérêts.

Le second écueil est lié au souci que nous avons de ne rien faire qui puisse gêner l'unité, cela ne doit pas nous entraîner à limiter nos actions à celle ayant l'accord intersyndical.

Si nous nous devons de tout faire pour l'unité, nous ne saurions accepter n'importe quel compromis, ou tomber dans un attentisme qui nuirait aux intérêts du personnel. Si l'action nous paraît indispensable, alors notre syndicat se doit de répondre à l'attente des travailleurs et doit prendre en conséquence ses responsabilités pour les appeler seul ou avec d'autres à l'action.

■ Suite page 20

# La Recherche et l'Intérêt National

## La Recherche et la Paix par G. Page

Depuis notre dernier congrès, toute la politique gouvernementale en matière de recherche et d'enseignement, a pleinement illustré et justifié l'analyse que nous avons faite en mars 1966.

Nous dénonçons à l'époque les prétentions et les efforts du pouvoir et du patronat pour mettre la recherche publique à la

disposition des grandes firmes privées.

Toutes les études publiées depuis par les organismes gouvernementaux montrent avec éclat combien ces problèmes d'utilisation des moyens de recherche publics à des fins privées préoccupent l'ensemble des pays capitalistes de l'O.C.D.E. (1).

### Aliénation de la Recherche Universitaire

Ces analyses et ces préoccupations gouvernementales pourraient être louables si elles n'étaient destinées à aliéner la recherche universitaire. Il s'agit en effet pour les gouvernements capitalistes d'Europe et surtout français d'essayer de surmonter la contradiction fondamentale qui existe entre le travail de recherche fait dans l'université d'une façon désintéressée et l'industrie privée, qui elle, travaille pour le profit capitaliste maximum. Il est bon de préciser qu'aux Etats-Unis ces problèmes se posent moins. Les universités sont en effet sous la coupe des monopoles et ceux-ci orientent les recherches fondamentales dans des directions précises, liées aux travaux industriels qui prolongent ces résultats vers les recherches appliquées ou de développement. Il est symptomatique de constater par exemple que ce sont des secteurs comme l'aéronautique, la chimie, ou les constructions électriques, qui connaissent un essor particulier parce que liés aux industries dites « scientifiques », alors que des secteurs comme les sciences sociales, ou l'agriculture, ou encore la pollution du milieu physique, et la conservation des ressources naturelles sont davantage négligés parce que moins liés aux profits particuliers, parce que ce sont des domaines où les résultats n'apparaissent pas devoir trouver un prolongement direct dans l'application industrielle.

En ce qui concerne notre pays outre ces études de l'O.C.D.E., le colloque de Caen de novembre 1966, qui groupait les représentants du patronat et du gouvernement avec une minorité d'universitaires, a tracé les grandes lignes d'action du pouvoir en matière de recherche et d'enseignement. Ces lignes d'actions ont trouvé depuis un début d'application dans la défonctionnarisation d'une partie des personnels techniques de faculté, ou dans la publication le 3 janvier 1968 d'un décret fixant les modalités d'utilisation des laboratoires universitaires par (et pour) les firmes privées. De plus ce décret codifie et légalise le système des « contrats de recherche » passés entre un laboratoire universitaire et une entreprise privée, ainsi d'ailleurs que les associations qui gèrent ces « contrats ».

Par sa politique financière en matière de recherche pratiquée depuis 1959, qui consiste à ne pas donner les crédits suffisants au développement des recherches, mais à offrir parallèlement des possibilités de financement extra universitaire (à condition que le scientifique fasse quelques concessions quant à l'orientation des recherches) le pouvoir gaulliste a mis les chercheurs dans l'obligation d'accepter bon gré, mal gré ce mode de financement. Par ce décret il officialise un état de fait « semi clandestin » espérant bien ainsi organiser plus méthodiquement la subordination des laboratoires universitaires à telle ou telle firme privée, dans telle ou telle région comme l'indiquait d'ailleurs le V<sup>e</sup> Plan dans les problèmes de décentralisation. Il reprenait en cela l'idée émise par le C.N.P.F. en 1965 : « Un autre aspect de la liaison université-industrie dans la recherche à trait à la politique de décentralisation des équipements adoptée par l'université » entendez par là que cette politique de décentralisation devrait largement tenir compte des industries locales qui existent ou qui s'installent.

On va même plus loin puisque dans l'une des publications de l'O.C.D.E. (Les gouvernements et l'innovation technique) il est précisé : « Qu'en élaborant leur programme d'enseignement, les universités pourront tenir compte des besoins particuliers de l'industrie locale en certaine catégorie de personnels qualifiés ». Ne retrouve-t-on pas là les idées qui ont guidé le colloque de Caen lorsqu'il préconisait la création « d'universités diversifiées, compétitives ».

(1) Les analyses ont été publiées fin 1966 sous l'égide de l'O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement Economique qui groupe depuis 1961 tous les pays capitalistes d'Europe plus les Etats-Unis, le Canada et le Japon) : « Les gouvernements et l'innovation technique », « les sciences sociales et la politique des gouvernements », « les gouvernements et l'allocation des ressources à la Science » enfin « La recherche fondamentale et la politique des gouvernements ».

(2) Année statistique internationale sur la recherche et le développement — « Ampleur et structure de l'Effort global de la R.-D. dans les pays membres de l'O.C.D.E. » années 1963-1964 (publication faite en octobre 1967 par l'O.C.D.E. et qui a servi de base chiffrée pour cette étude, avec toutes les réserves d'usage... )

### 1. Place de la France dans la Nation

Quand on mesure le chemin parcouru depuis neuf ans par le pouvoir gaulliste pour subordonner l'université aux grandes sociétés capitalistes, il est bon d'apprécier correctement la place que tient la recherche dans l'économie nationale d'une part, internationale d'autre part, de comprendre le rôle qu'elle joue ou qu'elle est appelée à jouer dans un pays moderne, d'évaluer la part que représente les ressources consacrées à la recherche et le développement (R.-D.) dans le produit national brut (P.N.B.), de comparer ces ressources à celles des différents pays, ainsi que leur utilisation et les incidences qu'elles ont sur l'économie (balance des brevets par exemple).

#### 1° RESSOURCES CONSAGRÉES A LA R.-D. (2).

— La France est placée au quatrième rang des pays industriels pour les fonds attribués à la R.-D. par rapport aux ressources nationales : 1,6 % du produit national brut (P.N.B.) contre 3,4 % du P.N.B. pour les Etats-Unis, 2,3 % pour le Royaume-Uni 1,9 % pour les Pays-Bas 1,4 % pour l'Allemagne et le Japon.

— Mais on recule au cinquième rang pour les dépenses nationales brutes pour la R.-D. (D.N.B.R.D.) par tête d'habitant puisqu'il est dépensé 110,5 dollars aux Etats-Unis par habitant, 39,8 au Royaume-Uni, 33,5 en Suède, 27,2 aux Pays-Bas, 27,1 en France, 24,6 en Allemagne, 9,3 au Japon.

— Personnel travaillant dans la recherche

Une autre donnée fondamentale donnant une image de l'effort de recherche fait dans un pays, réside dans le nombre de chercheurs, ingénieurs qualifiés et techniciens, qui se consacrent aux travaux de recherche.

Notre pays occupe là une septième place peu enviable. Voici quelques données chiffrées, par rapport aux ressources nationales, donnant le nombre, en équivalent plein temps pour 10 000 habitants, de chercheurs, ingénieurs qualifiés et techniciens : 35,8 pour les Etats-Unis, 29,4 pour le Royaume-Uni, 25,8 pour les Pays-Bas, 21,6 pour la Suède, 19,5 pour le Japon, 18 pour l'Allemagne, 17,9 pour la France (85 430 chercheurs, ingénieurs et techniciens qualifiés contre 159 538) en Grande-Bretagne pour une population respective de 49 millions et 54,6 millions d'habitants).

Dès maintenant nous pouvons dire que cette pénurie de personnel scientifique qualifié, place notre pays dans une situation très défavorable vis-à-vis des autres pays capitalistes, mais surtout vis-à-vis de l'intérêt national et de l'avenir de la recherche en France : tant il est vrai que pour former ces personnels plusieurs années seront nécessaires et que le retard pris a une forte tendance à s'accroître. En effet le V<sup>e</sup> Plan dans le domaine de la formation des chercheurs ou de l'attribution de poste de technicien au C.N.R.S. n'est réalisé qu'à 40 % des objectifs fixés par le plan, objectif déjà très inférieur aux chiffres prévus par les commissions du plan pour rattraper en 1970 le retard que nous possédions en 1962 sur le Royaume-Uni !...

#### 2° QUI FINANCE QUOI ?

Une chose est de comparer les moyens et les dépenses consacrés à la recherche et au développement, autre chose est de voir la part respective prise par l'Etat et l'industrie privée dans ce financement, d'analyser la répartition de cet effort entre les trois secteurs de la recherche :

- Recherches fondamentales (3)
- Recherches appliquées (4)
- Développement (5)

(3) celles dont le but est de reculer les limites des connaissances scientifiques sans avoir en vue aucune application pratique spécifique

(4) qui ont en vue un but pratique spécifique.

(5) utilisation des résultats de la recherche fondamentale et appliquée, pour mettre en usage des matériaux utiles, dispositifs, produits, systèmes et processus, ou pour améliorer ceux qui existent déjà.

■ Suite page 10

« L'évolution des techniques dans les pays industriels modernes, montre qu'à l'origine la science peut être un facteur de progrès. Les découvertes scientifiques ont une grande influence sur l'évolution de la société, de l'économie d'un pays, de sa politique. Réciproquement ces domaines font sentir la leur sur la nature même des activités de recherche, sur l'importance à leur donner, sur les directions qu'elles doivent prendre. »

L'analyse et la comparaison des efforts de recherche fondamentale (R.-F.) appliquée (R.-A.) et de Développement dans les quatre pays suivants : Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Italie permet de mieux comprendre les intentions gouvernementales tant il est vrai que les entreprises françaises veulent se mettre sur le même pied d'égalité face aux concurrents européens et américains.

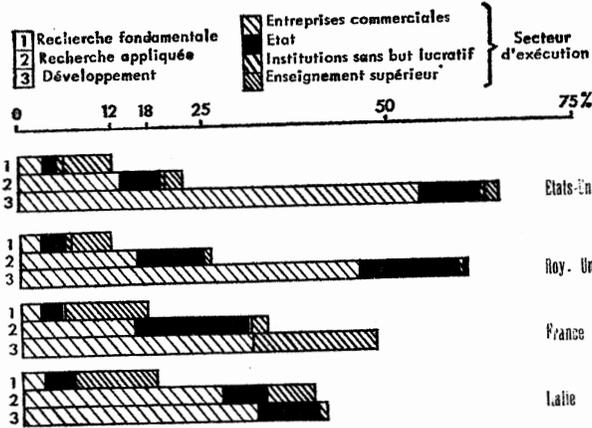


tableau I.

Le tableau (I) fait apparaître pour les U.S.A. et la G.-B. un pourcentage de recherches fondamentales et appliquées, inférieur à ceux de la France et de l'Italie (l'Allemagne et le Japon n'ont pas fourni ces indications) alors que pour le développement, c'est-à-dire pour le secteur lié le plus directement à l'industrie privée le phénomène est inverse le pourcentage de recherche est plus important aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

D'autre part si cette recherche de développement s'effectue en France pour une part non négligeable dans les secteurs de l'état il est remarquable de constater qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne elle s'effectue pour l'essentiel dans l'industrie privée. Cette situation ne met pas non plus les capitalistes français dans la meilleure position pour aborder efficacement ces problèmes de la recherche, face aux concurrents européens ou américains.

Cette situation résulte d'ailleurs de la mauvaise préparation des entreprises françaises pour aborder et exécuter une recherche de développement valable. Leur taille mais surtout leur tradition et leur répugnance à investir des sommes considérables dans une affaire peu sûre financièrement ou qui peut se révéler rentable ou non à moyen ou long terme sont à l'origine de ce désintéressement !

C'est pour remédier à cet état de fait que l'idée d'utiliser l'université en modifiant ses structures, est avancée par le patronat français et soutenue par le gouvernement gaulliste.

Un autre aspect du problème réside dans les sources de financement de la recherche mais aussi dans les secteurs de l'économie où sont dépensées ces sommes d'argent.

a) Financement public — financement privé de la recherche.

C'est en France que l'Etat finance le plus la recherche puisque cela représente près de 65 % de la D.N.B.R.D. alors que les fonds d'origine privée sont les plus bas de tous les pays industriels de l'O.C.D.E. 35 % de la D.N.B.R.D.

Aux Etats-Unis la répartition est respectivement de 64 % pour les fonds publics et 36 % pour les fonds privés, en Grande-Bretagne de 54 et 46 %, en Allemagne de 42 et 58 %. (Voir tableau II).

Mais une autre caractéristique tient à la répartition du financement public entre les laboratoires de l'état et ceux du privé. Il n'est question ici que de la répartition des fonds publics, étant donné qu'en règle générale ceux du privé sont dépensés dans le privé (à quelques exceptions près). Le tableau IV illustre bien cette répartition des dépenses et fait apparaître pour notre pays, bien que ces fonds publics constituent à peu près la même proportion de la D.N.B.R.D. qu'aux Etats-Unis, et que les objectifs de recherche soient assez semblables une partie intra muros du secteur de l'état très importante alors qu'aux Etats-Unis cette partie intra muros est très faible, le financement public étant surtout dirigé vers les entreprises capitalistes. Pour l'Allemagne et les Pays-Bas cette tendance est encore plus accentuée. La Grande-Bretagne se trouve à mi-chemin entre ces deux extrêmes. Deux conclusions s'imposent :

— Les capitalistes français financent peu la recherche comparé aux autres pays d'Europe. (Les Etats-Unis doivent être mis à part du fait de l'osmose qui existe entre l'université et les grandes sociétés capitalistes).

— Le patronat français est amené à réclamer une part accrue du financement public à des fins privées. Nous verrons tout à l'heure comment et où il compte utiliser ces fonds publics.

b) Où s'effectue la recherche.

Dans tous les grands pays industriels de l'O.C.D.E. les efforts de R.D. sont concentrés dans le secteur des entreprises commerciales. Mais là aussi notre pays se distingue puisque la moitié environ de la D.N.B.R.D. est exécutée dans ce secteur contre les deux tiers dans tous les autres pays mettant la France au 11<sup>e</sup> rang des pays de l'O.C.D.E. (Voir tableau III).

Cette situation conduit tout naturellement le patronat français à réclamer une part accrue des dépenses de recherche dans les secteurs privés — cette aide de l'état n'était-elle pas réclamée publiquement par le président du C.N.P.F., M. Huvelin, tout récemment ? Mais la contradiction jaillit entre ce désir ou cette nécessité de faire de la recherche de développement imposé d'ailleurs par le jeu de la concurrence et la non préparation du privé pour entreprendre ces travaux ainsi d'ailleurs que le refus d'investir dans ce domaine jugé trop hasardeux et onéreux.

D'où la revendication du C.N.P.F. d'utiliser à son profit les infrastructures, le matériel et les personnels liés à la recherche, donc en fait comme on l'a vu précédemment essentiellement toute l'université. N'est-il pas dit dans l'une des études de l'O.C.D.E. « les gouvernements et l'innovation technique » : « Dans certains cas de larges possibilités s'offrent aux progrès techniques, mais leur exploitation ne peut se faire qu'au prix d'un programme onéreux de recherche et de développement, échelonné sur plusieurs années, avec des dépenses considérables à affecter à l'achat d'équipement mais aussi avec d'importants débouchés. Dans ce cas, les frais et les risques de l'opération peuvent se révéler trop lourds pour les ressources de l'entreprise quel que soit le pays, si elle doit les assumer dans des conditions de concurrence ». Ainsi en demandant une part accrue du financement de ses recherches par l'état, l'industrie privée espère drainer les fonds nécessaires à son développement, et les répartir ensuite dans l'université en imposant les recherches qui l'intéresse. Cela sera d'autant plus facile que l'université à qui l'on aura enlevé une partie de ses crédits de recherches fondamentales ou appliquées (ou pas augmenté ce qui revient au même car le développement de la recherche est fonction de la croissance des moyens mis à sa disposition) pour la donner aux industriels sera dans l'obligation d'accepter cette orientation si elle veut tenter de continuer à jouer le rôle qui est le sien dans notre pays.

Ainsi l'industrie privée pourra faire du développement avec l'argent de l'état d'une part et en utilisant et détournant l'infrastructure et les hommes de l'université d'autre part, c'est-à-dire en fin de compte en utilisant les moyens de l'état.

Comme on le voit la recherche industrielle pourra se faire et se fait déjà à l'heure actuelle par le jeu des « contrats » à très peu de frais pour les capitalistes français ! (L'état finance actuellement sans contrôle, des recherches privées qui s'exécutent dans l'université !...)

D'ailleurs cette revendication est en partie satisfaite par le décret du 28 décembre 1967 publié au J.O. le 3 janvier 1968, décret qui met la recherche publique au service des grands monopoles capitalistes.

c) Financement de la recherche en fonction des programmes de recherche :

Un autre aspect du problème a trait à l'importance des fonds publics transférés au secteur des entreprises privées en fonction de l'orientation des programmes gouvernementaux de recherche et de développement.

En effet si l'on compare trois branches d'industrie d'inspiration scientifique comme l'industrie chimique, les constructions électri-

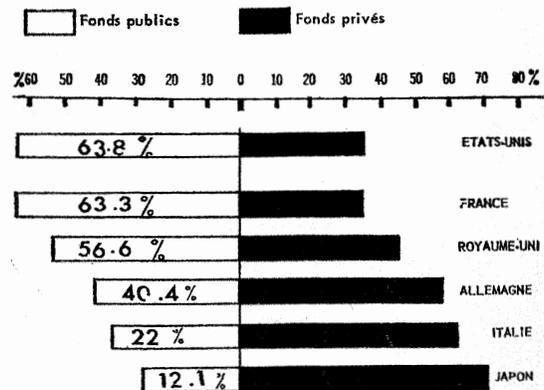


tableau II.

ques y compris l'électronique, et les constructions aéronautiques dans les trois pays suivants, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, on constate :

1°) que l'industrie chimique représente respectivement 11, 13 et 17 % des dépenses de R.D. du secteur des entreprises et que le pourcentage de ces recherches financé par l'état est de 15,9 % pour les Etats-Unis, 2,8 % pour la France (la Grande-Bretagne n'a pas donné ses chiffres).

2°) que les constructions électriques représentent toujours dans l'ordre, 20, 20 et 26 % des mêmes dépenses de R.D. et que le pourcentage de ces recherches financées par l'état est de 61,8, 36 et 29 %.

3°) que les constructions aéronautiques sont dans la proportion de 39, 23 et 28 % de ces mêmes dépenses et que l'état en finance 90,4, 84,2 et 78,2 %.

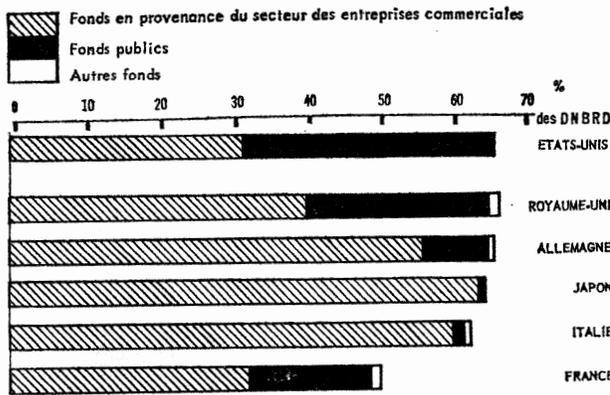


tableau III.

Par conséquent dans chacun des secteurs examinés le financement de l'état est toujours beaucoup plus important aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, qu'en France. D'autre part les dépenses faites dans ces trois secteurs sont plus importantes en France (excepté la construction aéronautique) qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne.

En fait ces transferts d'une manière plus générale sont surtout importants dans les secteurs où l'état s'engage fortement dans la R.D. qui a trait à la défense ou à la recherche spatiale.

#### d) Les objectifs nationaux de la R.D.

A ce point de l'exposé il est bon d'analyser les objectifs nationaux de la recherche et développement. Le tableau V montre avec éclat la part prise par la recherche nucléaire spatiale et militaire dans les différents pays.

La France se distingue dans ce domaine puisqu'elle vient derrière les Etats-Unis mais devant tous les autres pays capitalistes de l'O.C.D.E. en ce qui concerne la recherche militaire spatiale et nucléaire liée en partie à la force de frappe. 63 % aux Etats-Unis — 45 % en France, 40 % en Grande-Bretagne des ressources totales disponibles pour la R.D. sont utilisées dans ce secteur.

Remarquons encore que si les deux tiers de ces recherches sont effectuées dans les entreprises privées américaines, les capitalistes français n'en réalisent que le tiers du fait de son incapacité à les aborder correctement ce qui laisse entrevoir qu'une part non négligeable de ces recherches peut être effectuée dans l'université (on ne possède malheureusement pas encore ces données chiffrées) ou dans d'autres organisations d'Etat. C.N.E.S. - C.F.A.

Ce poids des recherches nucléaires spatiales et militaires a évidemment une incidence énorme sur les autres objectifs de recherche, objectifs économiques d'une part (27 % pour les Etats-Unis, 40 % pour la France, 50 % pour la Grande-Bretagne) 60 % pour l'Italie et l'Allemagne) et objectifs sociaux d'autre part qui représentent une part plus faible en général. Il est bon de préciser que ces objectifs sociaux comprennent toutes les dépenses intra muros de l'état pour la santé, l'hygiène, les sciences naturelles, les zones arides et sous développées, ainsi que les dépenses extra muros faites dans ces domaines, de même que toute la recherche médicale effectuée dans le secteur de l'enseignement supérieur et des institutions privées sans but lucratif non financées par l'état. Ceci montre le choix des pays capitalistes et le peu d'importance accordé aux problèmes aussi généraux pour une nation que sont l'hygiène, la santé, les sciences naturelles. Ceci met aussi en évidence la nocivité des recherches militaires, montre combien le choix entre une politique de coexistence pacifique et une politique de course aux armements pèse sur l'avenir d'une nation tant il est vrai d'une part que l'on ne peut fournir un effort financier dans tous les domaines (civils et militaires), et que d'autre part la science peut être un facteur

de progrès dans la société contemporaine à condition de l'utiliser à des fins pacifiques, à condition que son activité connaisse des progrès rapides équilibrés et soutenus tant en vigueur et qualité, que son orientation ne soit pas subordonnée à des intérêts étroits et égoïstes.

#### 3° LES RETOMBÉES CIVILES DANS LES RECHERCHES MILITAIRES

Que l'on ne vienne pas dire comme l'a tenté dernièrement le gouvernement gaulliste dans une série d'émissions télévisées, que les recherches militaires sont utiles puisqu'elles ont des « retombées civiles » importantes. Il suffit de citer l'étude faite par l'O.C.D.E. qui traite de ces incidences technologiques des recherches militaires et spatiales.

« Tout d'abord, certains matériaux obtenus à des fins spécifiques militaires et spatiales font l'objet d'applications commerciales sous une forme pratiquement inchangée. Leurs possibilités d'emploi dans les secteurs civils sont parfois aisément identifiables, lorsqu'ils répondent à des besoins analogues à ceux des domaines militaires ou spatiaux, par exemple dans le cas des systèmes de navigation aérienne, de l'aviation de transport, des produits médicaux et des calculatrices. Mais il existe aussi, depuis toujours, des perspectives d'utilisations civiles qui sont parfois très différentes des emplois militaires initiaux. C'est ainsi que les moteurs diesel mis au point pour les sous-marins ont été adaptés dans les chemins de fer, et que les plastiques à armature de verre, conçus à des fins militaires et spatiales, ont servi à la construction d'embarcations légères et de carrosseries d'automobiles ou de cabines de camions.

Dans ces cas, les perspectives d'utilisation civile de ces découvertes sont plus difficiles et parfois plus longues à identifier.

Il ne faut pas oublier non plus que la production en grande série, à des fins militaires ou spatiales, peut entraîner des réductions de coûts unitaires qui rendent possible la commercialisation du produit. Aux Etats-Unis, les cellules solaires et les procédés de détection à infra-rouges mis au point pour les études spatiales sont maintenant d'un prix assez bas pour pouvoir être utilisés commercialement dans la construction de récepteurs portatifs de radio, dans les réseaux de téléphone ruraux et dans la fabrication des jouets. De plus, les recherches militaires et spatiales ont, dans certains domaines, exigé de plus en plus de matériaux et d'équipement d'essai ou de laboratoire, dont l'utilité commerciale s'est trouvée renforcée. Tel a été le cas, aux Etats-Unis, des techniques de réfrigération.

En second lieu, les recherches militaires ou spatiales peuvent conduire à des innovations techniques utilisables dans un grand nombre de procédés industriels civils. Par exemple, les recherches aéronautiques entreprises au Royaume-Uni sur les turbines à gaz ont entraîné des progrès techniques d'application générale dans le secteur industriel ; de même, les études militaires consacrées aux transmissions hydrauliques ont été exploitées pour les machines-outils, les foreuses à puits de pétrole, les découpeuses de charbon et les chariots élévateurs à fourche. Aux Etats-Unis, les procédés de bobinage des filaments, d'usinage chimique, de soudure aux ultrasons, de pulsion magnétique, et de formage explosif, mis au point à des fins militaires ou spatiales, ont reçu des applications dans l'industrie civile.

Cependant, en dépit de ces exemples, les produits et les techniques qui passent directement dans le secteur civil ne représentent qu'une proportion très faible si l'on considère l'ampleur totale des études militaires et spatiales. En outre, à mesure que les besoins techniques diffèrent de plus en plus dans le domaine militaire ou spatial et dans le secteur civil, les possibilités d'application à ce secteur tendent à se réduire.

Ceci montre combien les scientifiques ont raison lorsqu'ils disent : « Donnez nous la moitié des crédits consacrés aux recherches militaires et nous comparerons les résultats obtenus pour le bien être du pays. » Il est à remarquer que le personnel utilisé dans ces recherches n'est pas disponible pour les recherches civiles.

Ainsi est prouvé s'il en était besoin combien la forte proportion des études militaires et spatiales effectuées dans les pays de l'O.C.D.E. et plus particulièrement en France pèse lourdement sur le secteur civil.

## II. Politique gouvernementale et intérêt national

Ceci classe la nature des pouvoirs capitalistes en mettant en évidence le gâchis organisé, des moyens matériels dont ils disposent, l'anarchie de la production par rapport aux nécessités d'un monde moderne évolué qui devrait satisfaire tous les besoins des hommes au lieu de l'appât d'une poignée de capitalistes avides de profits.

Toute cette analyse qui repose sur les données chiffrées gouvernementales c'est-à-dire quand même sujette à caution... met en évidence les grandes lignes de la situation de la recherche en France.

— Insuffisance de la part du produit national brut consacré à la recherche (quatrième rang).

— Insuffisance énorme de personnels qualifiés travaillant dans la recherche (septième rang).

— Répartition déséquilibrée des dépenses nationales brutes de recherches et développement.

● 45 % pour les recherches atomiques (22 %), spatiales (1 %), militaires (22 %) (deuxième rang).

● 41 % pour la R.D. à objectifs économiques (1).

● 14 % pour la R.D. à objectifs sociaux et divers (2).

— Très mauvaise préparation de l'industrie privée pour faire de la recherche de développement face à ses concurrents (douzième rang).

L'Etat exécute 49 % des D.N.B.R.D. et en finance 64 % de ces mêmes dépenses alors que les entreprises privées exécutent 51 % de ces recherches et en financent 33 %.

La part des fonds publics dans le financement de la R.D. qui va aux entreprises françaises n'est que de 16 % alors que celle de l'université est de 47 % ; aux Etats-Unis cette répartition est respectivement 36 et 27 %, en Grande-Bretagne 27 et 29 %. D'où la revendication déjà exposée d'une autre répartition des deniers publics. Il n'est pas question en effet pour le pouvoir gaulliste d'augmenter le pourcentage du P.N.B. consacré à la recherche, il faut utiliser les fonds d'une autre manière. Ainsi d'ailleurs que tous les moyens de recherche existant (C.N.R.S., Universités, Instituts qui font de la recherche fondamentale et appliquée pour l'essentiel).

Ce qui conduit tout naturellement à s'intéresser dans le mauvais sens à la recherche fondamentale et appliquée.

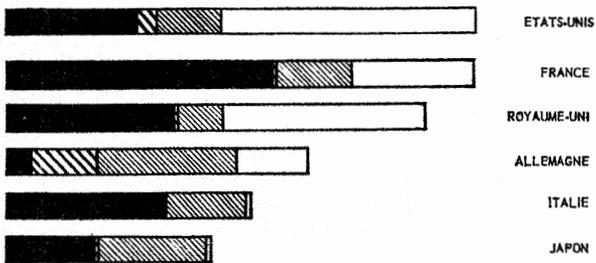
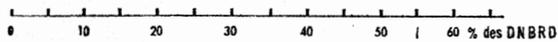
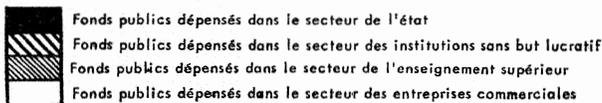


tableau IV.

## 1. — LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET L'INDUSTRIE

En fait on veut diminuer la part relative de la recherche fondamentale et dans la moindre mesure de la recherche appliquée, pour augmenter celle de la recherche de développement compromettant ainsi gravement l'avenir de la recherche et par là l'intérêt national.

Nous sommes partisans d'une recherche utile bien que la recherche libre soit aussi très souhaitable nous sommes pour qu'une recherche fondamentale trouve un prolongement dans la recherche appliquée puis de développement si l'on désire trouver un prolongement dans la vie.

Mais nous sommes contre le fait que cette recherche de développement grandisse au détriment de la recherche fondamentale alors qu'en fait il faudrait débloquer les crédits nécessaires et obliger le patronat à prendre une part plus grande à ce financement.

Nous sommes également contre le fait que cette recherche fondamentale soit de plus en plus subordonnée aux objectifs économiques de quelques grandes firmes, ou aux objectifs militaires d'une force de frappe désuète dans le contexte mondial actuel.

En fait le capitalisme français est incapable de résoudre correctement pour la nation le problème posé par l'application des découvertes fondamentales.

N'ayant pas l'exclusivité d'une découverte il n'arrive pas à concilier les secrets de fabrication avec le caractère public et international de la recherche fondamentale. Pour lui comme cela est dit dans l'étude publiée par l'O.C.D.E. « Recherche fondamentale et la politique des gouvernements ».

(1) R.D. industrielle à buts commerciaux ayant pour objet l'infrastructure économique comme la construction, les transports, les télécommunications la recherche agricole.

(2) Santé, hygiène, zones arides et sous-développées, médicales, sciences naturelles.

« Les résultats de la recherche fondamentale sont librement publiés, et à la disposition de tous dans tous les pays ; ils ne sont la « propriété » de personne, à la différence du capital matériel du savoir-faire technique ou même des résultats de la recherche appliquée. La recherche fondamentale est donc un type anormal d'investissement puisqu'il est évident à première vue, que les revenus de l'application peuvent échoir à des individus ou à des pays différents de ceux qui en ont fait l'investissement ».

Le caractère libre de la recherche fondamentale dégagé de toute contrainte, la non possession des résultats et son aspect international et même universel font donc de cette recherche un travail non rentable au sens capitaliste du mot ce qui amène ce pouvoir capitaliste à la faire faire par des organismes publics avec toutefois la nécessité de l'orienter dans les voies correspondantes à leurs intérêts. Cette dernière idée est formulée très simplement dans une autre étude de l'O.C.D.E. (Les gouvernements et l'allocation des ressources à la science) : « Les répercussions technologiques de la recherche fondamentale orientée sont généralement plus importantes que la plupart des recherches dites « académiques ». Entendez par là des recherches fondamentales non orientées !... »

C'est pourquoi finalement dans les propositions formulées concernant les relations université industrie dans l'étude de l'O.C.D.E. (Les gouvernements et l'innovation technique) il est dit :

« L'université peut entreprendre des recherches de nature plutôt fondamentale sur les aspects d'une certaine technique, soit dans le cadre de son programme normal de travail, soit pour le compte et aux frais d'entreprises industrielles qui pourront exploiter les découvertes issues de ces recherches. » (n'est-ce pas d'ailleurs le sens du décret publié le 3 janvier 1968).

Ainsi toutes ces prises de positions montrent clairement combien sont fondées nos appréciations quant à la politique gaulliste en matière de recherche.

Qu'il s'agisse du financement de la recherche de ses programmes de son implantation, le pouvoir n'a finalement qu'une ligne de conduite : tendre à satisfaire de plus en plus les grandes sociétés capitalistes au détriment du développement futur des indispensables travaux de recherches universitaires.

Ne pouvant financer la recherche fondamentale comme il conviendrait pour impulser les recherches appliquées et de développement mais désirant aider puissamment ces dernières et par là les grosses sociétés capitalistes il met à la disposition de celles-ci les moyens de recherche existant dans l'université tant en matériel qu'en hommes, détourne les fonds de recherche fondamentale vers l'innovation technique.

## 2. — LES PERSONNELS SCIENTIFIQUES & L'INDUSTRIE

Disposer des hommes surtout de ceux de l'université qui font de la recherche n'est pas chose facile pour le pouvoir gaulliste c'est pourquoi finalement il est amené à les contraindre par des pressions financières (il ne donne pas les crédits demandés) d'accepter des changements d'orientation dans le travail de recherche universitaire. Plusieurs idées sont lancées quant aux conditions d'emplois des scientifiques « dans l'étude de l'O.C.D.E. « la recherche fondamentale et la politique des gouvernements » où l'on parle de la « mobilité des chercheurs ».

« S'il y a une erreur à éviter c'est celle de recruter le personnel scientifique gouvernemental en faisant miroiter la sécurité de l'emploi, elle ne permet pas d'attirer les jeunes savants à l'esprit aventureux. Les gouvernements doivent comprendre que la recherche est devenue tout à fait professionnelle et concurrentielle. Ils doivent aussi comprendre que chercheurs et ingénieurs ne sont pas seulement liés à l'établissement qui les emploie mais de plus en plus à leur spécialité ».

Ne faut-il pas voir là le désir d'introduire dans l'université les mêmes règles de travail actuellement en vigueur dans l'industrie privée, règles qui font qu'un ingénieur ou un cadre technique se trouve sans travail après quarante ans parce qu'il est dépassé par l'évolution des techniques, parce que le patronat dans le souci de rentabiliser son travail, ne lui a pas donné le temps nécessaire à son perfectionnement continu.

Ne faut-il pas voir là une copie servile de ce qui est la règle aux Etats-Unis en particulier dans les milieux de la recherche.

D'ailleurs dans le récent conflit qui a opposé les chercheurs du C.N.R.S. au gouvernement lors du vote du budget pour 1968 c'est bien l'application de cette idée qui fut faite de façon délibérée comme l'a confirmé M. Peyrefitte ministre de l'Education nationale. En refusant de créer les postes de chargés de recherche nécessaire à la carrière des attachés de recherche il oblige ces derniers à quitter le C.N.R.S. après y avoir appris pendant 6 ou 8 années leur métier de chercheur. Certes l'une des vocations du C.N.R.S. est de former des scientifiques destinés à l'industrie privée mais cette dernière n'est pas à même d'accueillir et d'utiliser ce personnel qualifié comme il faudrait ce qui a pour conséquence à l'heure actuelle de voir des scientifiques devenir des chômeurs de qualité !... alors que l'on manque de chercheurs qualifiés.

En fait cette vocation du C.N.R.S. pourrait se réaliser si les moyens correspondant aux nécessités de la recherche étaient attribués. En fait il n'en est rien si l'on considère la progression des dépenses de recherche dans les autres pays et si elle est comparée à la nôtre.

■ Suite page 13

En outre il faut voir dans cette « mobilité des personnels », préconisée par les gouvernements ou le Colloque de Caen l'idée de la défonctionnarisation ou de la contractualisation de tous les personnels de l'université y compris des scientifiques. C'est l'une des conséquences de l'utilisation des moyens universitaires à des fins privées. Avec un personnel contractuel il sera plus facile de peser sur les salaires et les conditions de travail, mais aussi de déplacer au gré des besoins de l'industrie les personnels nécessaires à l'accomplissement des travaux du moment.

Certes nous pensons qu'un scientifique ne « découvre » pas toute sa vie durant (il y a quelques rares exceptions) donc qu'à un moment donné il peut être employé à d'autres tâches que de la recherche pure, l'enseignement par exemple ou l'administration d'un laboratoire sont dans la suite logique ; encore que pour l'enseignement supérieur la nécessité d'une double activité enseignement recherche soit impérative si l'on veut un enseignement dynamique et non figé. Mais cette nécessaire reconversion doit-elle conduire à la conclusion qu'après avoir été « productif » sur le plan scientifique, le chercheur doit être mis sur la touche ? N'y a-t-il pas une autre manière de récompenser ses efforts, n'y a-t-il pas une autre manière de le faire travailler pour la société ? Il en est de ce problème comme de celui des cadres techniques qui à quarante ans sont sans travail ou comme celui des vieux ouvriers usés par la surexploitation de la société capitaliste qui ne trouvent plus d'employeurs parce que trop vieux.

Ainsi apparaît la malfeasance de la politique gouvernementale. C'est dans tout ce contexte qu'il faut replacer les décisions du comité national du C.N.R.S. (comité démocratique parce qu'élu par les scientifiques) d'examiner le travail scientifique de chaque chercheur de chaque laboratoire à qui l'on attribue des moyens matériels venus du C.N.R.S.

Nous ne contestons pas un tel examen, soucieux que nous sommes de la bonne utilisation des fonds publics, mais ce que nous contestons c'est le fait que ces « bonnes décisions » s'inscrivent dans un mauvais contexte et que par suite elles se retournent contre leurs auteurs et favorisent finalement la politique gouvernementale.

En effet les conséquences de cet examen du travail scientifique des laboratoires se traduit par le licenciement de techniciens du fait de la fermeture d'un laboratoire ou de la suppression du poste de « collaborateur technique » au « patron scientifique » qui travaille mal.

Le technicien contractuel est licencié alors que le scientifique fonctionnaire garde sa situation son traitement et pourtant c'est lui qui est le premier responsable donc c'est lui qui devrait être sanctionné !...

Ceci d'ailleurs malgré les solutions de fortune mise en place par la direction du C.N.R.S. pour essayer d'atténuer les effets sur le personnel technique, solutions de fortunes qui seront vite inapplicables si l'on ne donne pas aux personnels techniques une réelle sécurité d'emploi dans le cadre permanent que nous revendiquons pour tous les travailleurs de la recherche.

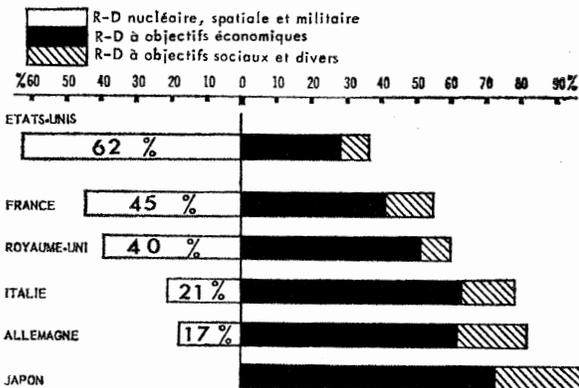


tableau V

Ne faut-il pas voir là une tentative de dresser le personnel technique contre les scientifiques ? ou encore le désir d'amener ces personnels techniques contractuels à réclamer avec le gouvernement la défonctionnarisation des scientifiques ? La manœuvre est diabolique car en partant d'une idée juste à savoir l'examen critique du travail de chaque scientifique on aboutit par les conséquences qu'il implique à des conclusions qui n'ont rien à voir avec l'intérêt national, avec le travail scientifique lui-même.

### Pour une bonne Recherche conforme à l'intérêt national.

Il n'est pas vrai que l'esprit aventureux de la recherche s'accompagne d'une vie aventureuse. Bien au contraire c'est parce que

sa situation matérielle est correcte et non préoccupante que le scientifique peut fournir un travail créateur. Il en est de même d'ailleurs pour tous les personnels techniques. Il en est de même d'ailleurs pour tous les hommes, c'est bien pourquoi un régime démocratique pourra créer les conditions de l'épanouissement des qualités humaines par un bien être matériel, par un travail conscient et non subi qui fera de l'homme un élément actif de la société au lieu d'un pion ou d'un numéro matricule que l'on contraint en permanence à dépasser un « rendement » minimum, que l'on surexploite sans lui donner la moindre possibilité de s'en sortir.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que pourront être résolues toutes les contradictions qui apparaissent dans cette politique gouvernementale en matière de recherche.

En premier lieu ces problèmes de personnels « mobiles » ou pas pourront être abordés dans un tout autre esprit ainsi d'ailleurs que le problème essentiel des relations université industrie qui pourront devenir des relations université intérêt national et non comme le suggère actuellement le C.N.P.F. université profit !...

Par un enseignement technique supérieur, aux dimensions d'un pays moderne industriel, par un enseignement supérieur de masse, les indispensables chercheurs, ingénieurs techniciens qualifiés qui nous font si cruellement défaut pourront enfin trouver un emploi dans les laboratoires de recherche fondamentale, appliquée et de développement à la mesure, aux dimensions des nécessités de l'économie d'un pays moderne et industrialisé.

Dimensions qui prendront de l'envergure grâce à un budget de recherche plus ample. Et c'est possible ! L'analyse que nous avons faite met en évidence la faible participation financière des industries françaises comparée à celles des autres pays. Pourquoi le capitaliste allemand, ou anglais pourrait-il financer davantage la recherche que le capitaliste français ? N'est-il pas de même nature, n'a-t-il pas les mêmes objectifs. Ainsi il est possible de trouver en France de nouvelles sources de financement pour la recherche de développement en particulier, c'est-à-dire pour celle qui est directement liée aux industries. Il suffit d'imposer à ces dernières une participation financière accrue. Cette participation pourrait prendre différentes formes par exemple celle d'une taxe sur la masse des salaires (analogue à la taxe d'apprentissage ou de celle du logement) tant il est vrai que de plus en plus le développement d'une entreprise ou d'une branche d'industrie sera lié au développement de la recherche ; ou encore celle d'une cotisation obligatoire dont le montant tiendrait compte de la nature des travaux effectués dans les entreprises (liaison plus ou moins directe avec la recherche comme l'industrie chimique en électronique) de l'importance de cette entreprise (nombre de travailleurs capital, etc.).

Enfin le dernier volet de cet indispensable effort de recherche dans les entreprises se situerait dans les industries nationalisées.

En effet les grands secteurs de l'économie nationalisés permettraient de mettre en place de véritables bureaux de projets ou laboratoires de recherche de développement communs à tout un secteur d'activité. L'investissement, la nature des recherches, leur utilisation serait largement favorisés par ces nationalisations supprimant le gaspillage dû au secret qui entoure les mêmes recherches pour les mêmes produits dans deux firmes concurrentes.

De plus ces nationalisations permettraient d'accueillir et d'utiliser efficacement le personnel scientifique travaillant dans l'université. Les relations université industrie prendraient en outre un tout autre caractère et seraient rendues fructueuses. Le scientifique travaille pour sa recherche, pour son renom, pour le pays (bien que cette idée soit plus confuse) mais répugne à travailler sur commande au profit d'un tiers ce qui évidemment ne favorise pas les contacts avec une entreprise capitaliste.

Dans le cadre d'une économie ou les nationalisations pèsent un grand poids il est évident que ces barrières sauteraient qu'il participerait à cet effort parce que lié intimement à l'intérêt national, du fait même de ces nationalisations qui mettraient les grands secteurs de l'industrie sur le même plan que l'université en ce qui concerne les problèmes de recherche.

Dans ce contexte il serait possible également d'harmoniser les travaux de recherche d'enseignement avec les besoins de l'industrie car le bénéfice irait à la nation toute entière alors qu'à l'heure actuelle ses soucis n'ont pour objectif que de satisfaire l'appétit de quelques grosses firmes privées qui s'intéressent à la recherche au détriment de la nation.

Ainsi est démontré que la politique gouvernementale en matière de recherche, en mettant les moyens existants à la disposition du grand capital porte un coup à l'avenir même de la recherche, à l'intérêt national.

Ainsi est mis en évidence la contradiction fondamentale qui existe entre le désir d'utiliser la recherche à des fins privées et l'esprit même de la recherche qui est le bien de tous, elle ne pourra se développer correctement que si on la débarrasse de ces carcans surannés que sont la propriété privée, le profit, l'exploitation forcée, le commerce capitaliste.

En un mot seul un régime démocratique qui a pour objectif le bien collectif et l'intérêt National sera à même d'aborder correctement les délicats problèmes de la recherche scientifique au mieux des intérêts de tous les travailleurs et non d'une minorité d'exploiteurs.

cat d'envisager une riposte des travailleurs sur la base de l'arrondissement, de la ville ou du département. Le patronat refuse toute négociation au niveau interprofessionnel en ce qui concerne les salaires, les retraites, la durée du travail, les garanties d'emploi et de ressources les libertés et droits syndicaux. Les succès des actions témoignent du vif mécontentement des travailleurs et de leur volonté d'imposer la satisfaction de leurs revendications essentielles et l'abrogation des ordonnances anti-sociales.

La C.A. de la C.G.T. a déclaré qu'il fallait mettre tout en œuvre pour donner aux luttes une dimension nationale et ainsi que le disait notre camarade Krasucki, les Unions Locales sont des nécessités objectives pour la réalisation de cette décision. L'utilité et la nécessité des Unions Locales se sont vérifiées tout au

long de l'année comme moyen d'application de l'orientation du mouvement syndical et singulièrement à l'occasion des actions intercorporatives et des initiatives prises par nos U.D.

Ainsi à Paris l'an dernier elles ont préparé la manifestation du 1<sup>er</sup> février, la rencontre des 8 et 9 avril sur la main-d'œuvre féminine, le 2<sup>e</sup> Congrès de l'U.C.I.C. des 15 et 16 avril, la journée du 17 mai et la manifestation de la Bastille à la République, les délégations (contre la hausse des transports le 6 juillet, la Sécurité Sociale le 27 juillet, aux maires des arrondissements le 10 août, au siège de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale le 28 septembre, à l'Assemblée nationale le 10 octobre) les journées d'action des 12 et 13 décembre, les collectes de solidarité au peuple viet-namien et remise des fonds pour le syndicat de la Ré-

publique démocratique du Viet-Nam le 13 septembre.

Les formes d'action des U.L. sont variées.

Se trouvant au sein d'une localité, il arrive fréquemment qu'elles s'adressent aux pouvoirs publics.

Ainsi les délégations aux maires ou aux députés d'un arrondissement ou d'une ville sont-elles fréquentes, qu'il s'agisse de l'obtention d'un local, ou mieux d'une Bourse du Travail ou pour y porter des pétitions, expression du mécontentement des travailleurs.

Nos camarades de Grenoble participent eux, à des confrontations avec le Conseil Municipal et le syndicat intercommunal groupant les maires des municipalités environnantes sur les problèmes du budget, de la politique générale de la municipalité, etc.

L'Union Locale, c'est aussi l'expression de la solidarité des travailleurs. L'aide que doivent apporter les fortes entreprises aux faibles, ne peut se faire que par la participation à l'U.L. L'U.L. est un lieu d'échange d'expériences positives ou négatives mais néanmoins utiles pour chacun.

Chaque Union Locale se fixe un double objectif :

1. Le renforcement de la C.G.T. Au niveau de développement actuel des luttes, avec l'audience toujours plus large que reçoit notre syndicat, le recrutement à la C.G.T. permettra d'entraîner plus de travailleurs et par là même de renforcer l'unité syndicale.

Le renforcement de la C.G.T. signifie aussi l'aide aux organisations locales, un travail en direction des catégories, la formation des militants, la création de nouvelles sections syndicales dans les entreprises inorganisées.

2. La diffusion des idées de la C.G.T. par l'élargissement de la vente de la V.O., d'Antoinette, d'option et aussi par la diffusion de la presse confédérale.

L'Union Locale en étant la C.G.T. sur le plan local donne à l'U.D. le moyen d'être l'organisation capable d'organiser et de coordonner les luttes des travailleurs.

Héritière et continuatrice de la vieille Fédération des Bourses du Travail, l'U.D. est l'endroit où s'échangent les expériences des syndicats et des U.L. afin d'organiser l'ensemble des salariés, où

se préparent les mouvements d'ensemble, les mouvements de notre époque. L'aide amenée par l'U.D. est considérable.

Les Commissions qu'elle crée permet aux cadres, aux femmes, aux jeunes, etc., de confronter leurs expériences et d'envisager des modes de luttes appropriés à leur catégorie. Alors que l'antagonisme de classe qui nous oppose au patronat et à l'Etat atteint sa phase la plus aiguë, plus que jamais la riposte des travailleurs doit s'organiser. C'est en militant plus dans les U.L. et les U.D. que nous pourrions le mieux mener la lutte :

— pour l'augmentation de salaires ;

— la sécurité de l'emploi ;

— la réduction du temps de travail ;

— l'abrogation des ordonnances antisociales ;

— la Paix dans le monde et plus particulièrement au Viet-Nam.

## BATEAU POUR LE VIETNAM

Plus de 400 Millions (A.F.) collectés en argent et en nature.

Notre syndicat et ses sections syndicales ont contribué dans tous les établissements de recherche à assurer le succès de cette initiative de trente organisations politiques et syndicales.

### QUELQUES EXEMPLES :

— Faculté d'Orsay les trois millions d'anciens francs dépassés !

— C.N.R.S. Bellevue plus de 600.000 A.F.

— A l'administration centrale du C. N. R. S. quai Anatole France 160.000 AF collectés à l'entrée de la cantine.

— A Caen Faculté, les 100.000 AF sont dépassés !

**Plus que 10 jours pour faire partir le Bateau, versez au C. C. P. du Syndicat :**

F. Reide 13 922-66 Paris, ou C.C.P du Bateau Vietnam, M<sup>r</sup> Brandon Pierre C. C. P. 24 568-78 Paris

## Quelles sont nos relations avec l'U. G. F. F.

(suite de la page 7)

### LES REVENDICATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les 21, 22 et 23 mars 1968, au-ra lieu, dans la région parisienne, le XII<sup>e</sup> Congrès de l'U.G.F.F.

Il est donc temps pour nous de voir quels seront les thèmes proposés aux discussions et quelle contribution nous pouvons y apporter.

Bien que tous les problèmes envisagés ne nous concernent pas directement voici quelles sont les principales actions à poursuivre :

— Revendications sociales et professionnelles ;

a) — Salaires et Retraites.

— Tout d'abord, il faut obtenir un relèvement du traitement de base, de manière à obtenir une amélioration du pouvoir d'achat d'au moins 3 % ce qui équivaut à un relèvement du traitement de base d'au moins 7 %.

En effet, les augmentations de 4 % en 1966 et 4,25 % en 1967 couvrent à peine la hausse des prix et celle des impôts, si bien que le pouvoir d'achat des fonctionnaires demeure stationnaire. Cette situation sera encore aggravée par la mise en application des réformes de la Sécurité Sociale et de la T.V.A.

Comme corollaire à ces revendications il faut obtenir la suppression des abattements frappant l'indemnité de résidence et l'intégration de cette indemnité dans le traitement soumis à retenue pour pension de telle manière que la rémunération ne soit pas amputée de 50 % au moment de la cessation d'activité. Cette revendication est pleinement justifiée car, si le gouvernement a décidé d'apporter des atténuations à l'abattement de zone pour le secteur nationalisé,

ces mesures ne s'appliqueront pas à la Fonction Publique.

D'autre part, nous assistons actuellement à la mise en place d'un nouveau système de retraite sous forme de caisse de retraite complémentaire, la P.R.E.F.O.N.

De quoi s'agit-il ?

Ce système de retraite est basé sur la capitalisation des fonds versés.

L'Etat ne participe pas financièrement à l'opération.

Des compagnies d'assurances à qui sont versées les cotisations les font fructifier à leur profit, tout en faisant payer les frais de gestion par les cotisants, elles leur rendent ensuite de l'argent qui du fait de la dépréciation de la monnaie à une valeur moindre.

b) — Reclassement

Le reclassement des petites et moyennes catégories implique :

— la titularisation des auxiliaires ;

— la suppression des barrages pour que la promotion d'échelle soit automatique ;

— le raccourcissement à 18 ans dans le cadre D et 21 ans dans le cadre C de la durée de carrière et uniformisation du nombre des échelles dans les deux grades.

— la réduction du nombre des échelles et regroupement dans une même échelle des corps ayant même niveau de recrutement et technicité identique.

— l'élargissement de la promotion interne tant par liste d'aptitude que par concours et débouchés vers le cadre B.

— Enfin, amélioration des conditions de travail et semaine de 40 heures réparties en 5 jours.

Voici donc, résumées, les revendications concernant les salaires et les conditions de travail des travailleurs de la Fonction Publique, mais en dehors de ces actions limitées à un secteur, les luttes de l'U.G.F.F. rejoignent les luttes générales de la C.G.T. tant en ce qui concerne la défense de la démocratie que celle de la paix, ou des droits syndicaux, et par là, les luttes générales de la classe ouvrière.

« La voie qui mène à l'accélération de l'histoire, aux progrès scientifiques, à la libération de l'humanité des aliénations qui pèsent encore sur elle, c'est celle de l'élévation intellectuelle et morale de l'ensemble des êtres humains ».

BENOIT FRACHON.

Le C.A.E.S. peut donc mettre un premier centre de vacances à la disposition de tous les personnels. Après l'année d'essais, définitive, de 1967, l'occupation prévue pour 1968 devrait permettre d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Quatre ans pour avoir notre premier centre, c'est une leçon qu'il faut retenir.

**Oléron.** — Après deux années de recherches pour une implantation en bord de mer, le choix du C.A.E.S. s'est porté sur un terrain de 3 hectares permettant d'avoir colonie d'enfants et d'adolescents, camping, bungalows, centre d'accueil et restaurant, ainsi que des aires de jeux. Achat du terrain : 550 000 F, dont 400 000 F d'emprunt bancaire. L'installation ne pourra se faire que par étapes et les premières estimations pour un coût d'un demi milliard d'anciens francs, nous mènent à penser que ce complexe de vacances ne pourra tourner correctement que dans dix ans. A moins que la prise de conscience du personnel et son action, fassent que des subventions importantes et rapidement accordées, permettent au C.A.E.S. de prévoir une implantation immédiate globale.

Lors de la réunion d'études des problèmes sociaux du 27 janvier 1967, M. Lasry avait déclaré : « qu'il lui paraissait opportun de demander une majoration importante des crédits sociaux pour 1968 et pour 1969 la participation de 50 % du coût de la construction de ce deuxième établissement ».

En 1968 le budget du C.A.E.S. passe donc à 75 000 F soit 50 % d'augmentation. Si en pourcentage, cette augmentation est appréciable, elle est loin de pouvoir couvrir les frais que devrait engager le C.A.E.S.

**Centres aérés :** Après l'expérience des huit années de fonctionnement de celui d'Orsay, le premier centre aéré du C.N.R.S. est né le 1<sup>er</sup> juillet 1967. Malgré l'appui de M. Lasry, les démarches du C.A.E.S. national et local, ce centre ne peut, à l'heure actuelle, que fonctionner en provisoire. L'accord sur un lieu d'implantation définitive avec l'administration des laboratoires de Gif n'est pas à ce jour réalisé. La section locale du C.A.E.S. de Gif-sur-Yvette a fait la preuve de sa maturité, et nos collègues entament l'action pour une solution définitive. Ils doivent compter sur le soutien total de l'ensemble du personnel du C.N.R.S. car leur réussite sera la promesse pour d'autres implantations.

**Sports et Loisirs :** Plus de cinquante sections locales et clubs se partagent une subvention qui ne leur permet pas d'étendre leurs activités. Si le budget du C.A.E.S. n'était pas un budget de pénurie, notre premier souci devrait être de permettre aux agents du C.N.R.S. de gérer sur place des choses qu'ils sont en droit d'attendre de nous. L'exemple de la section locale du C.A.E.S. (CESFO) de la Faculté des Sciences d'Orsay, qui a reçu en 1967 55 000 F du C.A.M.P.U.S. d'Orsay, montre que, lorsqu'on donne des moyens plus substantiels à nos militants, ceux-ci savent s'engager dans de nouvelles responsabilités : 18 sections sportives (club omnisport de l'A.S.F.I.O.), une douzaine de sections culturelles et de loisirs, le centre aéré, les colonies, les cantines dont tous les personnels sont payés par l'administration (42 employés).

**Enfance :** En dehors des centres de vacances et centres aérés, le C.A.E.S. octroie une bourse qui permet aux familles de partir en vacances. Cette forme d'aide à un aspect plus individuel que nous pouvons difficilement envisager de réduire à l'heure actuelle, quoique notre effort doive porter dans l'avenir sur l'extension des centres aérés et la création de jardins d'enfants, garderies ou crèches.

**Caisse de prêts :** 192 000 F alimentent le fonds de roulement qui doit servir pour des prêts à court terme. Compte tenu de demandes ajournées ou de l'octroi de prêts réduits, un tiers seulement des agents ont eu satisfaction. Il y a donc urgence de tripler la somme mise à la disposition du C.A.E.S., mais il ne saurait être question de distraire quelle que somme que ce soit de son budget général.

Le C.A.E.S. n'est pas — et ne doit pas, devenir un organisme de bienfaisance. Le manque d'argent dans un secteur important et très utile tel que les prêts, ne peut conduire comme le voudraient certains administrateurs, à réduire son budget déjà trop juste. Il faut faire face aux investissements qui doivent nous doter à longue échéance, d'un capital d'installations dignes de notre époque.

Le 23 février aura lieu l'Assemblée générale du C.A.E.S. Elle sera précédée pendant la journée de six réunions de commissions : règlement intérieur ; relation C.A.E.S.-syndicats, direction ; centre aéré ; cantine et blocs sociaux ; sports et loisirs, culture ; centre de vacances. Le samedi, des rapports de synthèse des commissions seront faits devant l'assemblée du conseil d'administration et des représentants des sections locales.

Des rapports d'introduction vont être envoyés par le bureau national du C.A.E.S. Nos sections syndicales doivent préparer sérieusement la Journée d'études et l'Assemblée générale du C.A.E.S. Elles doivent veiller à ce que nos militants aux œuvres sociales et nos adhérents y prennent part. La participation à ces journées étant une excellente préparation aux travaux de notre XI<sup>e</sup> Congrès.

Mais ne nous trompons pas : le C.A.E.S. est notre organisme de gestion des œuvres sociales au C.N.R.S. Il ne peut et ne doit pas remplacer les organismes syndicaux qui ont pour rôle de revendiquer des moyens sociaux, et d'une façon générale, représenter les personnels dans la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

Que d'ici à notre XI<sup>e</sup> Congrès nos camarades écrivent dans le bulletin, qu'une large discussion s'institute dans le personnel sur ce problème important pour tous les agents du C.N.R.S. : Les œuvres sociales.

G. HILAIRE.

siègent, qui devrait pouvoir répondre et satisfaire les besoins des familles là où une aide est nécessaire pour compléter le trousseau (à l'image du service social des mairies pour les colonies municipales, ou de l'effort des C.E. qui habilent les colons).

Nous ferions ainsi plus pour l'Enfant, pour son développement harmonieux dans des séjours de vacances collectives, pour sa meilleure connaissance de notre pays, en lui offrant un vaste choix de vacances à des prix abordables, plutôt que d'accorder un peu automatiquement chaque année aux plus bas salaires et aux familles les plus nombreuses une espèce de « prime de vacances », faux complément du salaire insuffisant, qui peut, certes, boucher un trou dans le budget familial, mais pas forcément « profiter » au sens plein du terme à l'enfant — ce qui doit rester, pour l'essentiel, l'objet des efforts de notre Commission ? Qu'en pensez-vous ?

De l'enfance, nous passons tout naturellement aux centres de vacances, et à l'activité de la commission correspondante.

Un gros effort d'organisation nous semble indispensable, à brève échéance, si la commission veut pouvoir répondre aux multiples problèmes qui vont se poser. Nous devons donc réfléchir avec les camarades qui y participent — et susciter d'autres concours — pour sérier les plus importants et faire des propositions constructives pour que des animateurs fassent vivre et puissent proposer des solutions, par groupe de travail.

— il y a le Centre d'Aussois, et son conseil de gestion, chargé de rendre compte devant la commission (qui devrait conserver une vue générale des Centres) et le Conseil d'Administration, qui au cours de l'année 1968, devrait nous voir réaffirmer nos objectifs : amélioration progressive, du centre lui conserver un caractère social par ses prix, donc le subventionner, mener plus réellement une bataille pour l'étalement des vacances qui permettrait une meilleure rotation des demandes de séjours.

— il y a le futur centre d'Oléron qui se réduit actuellement à un vaste terrain, et pour lequel une ligne de conduite collective devrait être suggérée en précisant les objectifs à atteindre, à court, moyen et long terme avec des dates approximatives, à revoir au fur et à mesure des réalisations ; car là aussi une coordination des initiatives et un plan de travail dans ses grandes lignes seraient indispensables.

Nous pourrions aussi réfléchir ensemble aux propositions concrètes à faire à la Direction pour :

- la prise en charge des personnels (gestion Aussois), animation et création d'Oléron,

- évaluer rapidement les crédits exceptionnels qu'il faudrait obtenir en 68 pour Aussois (gestion) et Oléron (premières installations camping) et impulser une campagne revendicative pour l'obtention de tels crédits,

- la création d'une catégorie de cadres permanents (ayant suivi des stages de moniteurs, d'animateurs, d'économiste (C.E. M.E.A.), de directeurs jeunes pouvant animer, gérer, remplacer éventuellement (en cas de vacances, maladie, par ex.). Pour cela, obtenir de la direction le droit de participer, sans entrave, à des stages de formation syndicale générale, et sur les problèmes des C.E., y compris pour des sessions de longue durée.

Nous pourrions aussi avoir le souci de ce que désireraient trouver les Agents dans nos Centres. L'importance d'une étude sociologique se manifeste dans toute implantation nouvelle (pour la rentabilité même du Centre d'aillieurs) et puisqu'à l'évidence nous ne pourrions tout faire tout de suite, pourquoi ne pas consulter les principaux intéressés — c'est à dire tous les Agents — sur les urgences et les choix à faire ?

Ne serait-il pas logique de tenir compte de l'avis et des goûts exprimés par les Agents eux-mêmes.

— pour, d'abord, les intéresser à nos projets et, au besoin, les entraîner dans les recherches ou l'obtention des crédits correspondants,

— ensuite pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs futurs ?

De l'important problème des cantines, je ne traiterai pas longuement. En fait, tout, ou presque tout reste à faire pour aider mieux dans ce domaine.

La carence est telle dans certains laboratoires qu'on a tendance à dire, ce n'est pas un problème C.A.E.S., c'est un problème syndical. Là encore, l'activité syndicat-C.A.E.S. est très liée. On a essayé d'étudier la question au C.A.E.S. et de trop petites commissions ont pu conclure sur quelques généralités à charge par les militants syndicaux de reprendre et de localiser les revendications précises.

Le problème est difficile, c'est vrai, mais il reste un aspect important des revendications sociales du personnel à examiner dans le cadre d'un Comité d'œuvres sociales en liaison étroite avec les syndicats.

Ne pourrait-on se soucier plus et mieux ; déjà, de l'existence des Comités de gestion des cantines actuelles, et voir avec eux comment les aider à préciser les insuffisances pour que le syndicat agisse avec les personnels ?

Une meilleure connaissance de la situation existante aurait le mérite de préciser les besoins, de faire s'aligner déjà les retardataires sur les meilleures formes de gestion, et ensuite d'aider à en créer d'autres. Cela suppose une commission cantine très étoffée, en particulier avec la collaboration de militants syndicaux locaux qui se préoccupent déjà de la question et savent les écueils à éviter.

Nous aurions ainsi plus de précisions dans nos objectifs et rapidement quelques améliorations qui permettraient un nouvel élan de confiance des militants vers cette tâche ingrate mais si utile.

■ Suite page 16

En conclusion, je pense qu'il serait utile d'avoir toujours présent à l'esprit que nous ne pourrions pas vraiment « réaliser » avec ce dont nous disposons actuellement, et qu'il est hors de question de vouloir s'arranger avec un budget notablement insuffisant.

Tout en respectant obligatoirement les limites de celui-ci — et surtout en évitant d'hypothéquer l'avenir par de gros emprunts (nous ne sommes pas une entreprise commerciale où le risque pris pour la réussite fait partie du métier ! mais bien des militants responsables au sein d'un Comité qui doit gérer un salaire différé dû par l'Etat-patron), il reste donc indispensable de préciser chaque année des besoins de première urgence et d'entraîner les personnels — avertis de ces besoins répondant à ses désirs — à nous aider à les obtenir de la Direction par une lutte syndicale conséquente et suivie.

Rappelons que la plupart des avantages sociaux obtenus par les Comités d'entreprise l'ont été en 1945-1946 au moment de l'essor des luttes syndicales.

Il nous faut donc tendre vers l'obtention modeste de 2 % de la masse salariale pour alimenter le budget annuel du C.A.E.S. (cantines non comprises) réclamée par le memorandum intersyndical datant déjà de 1965.

Pour atteindre nos objectifs il nous faut du temps et des militants. Il nous faut donc faire respecter partout l'accord donné par la lettre de M. Lasry assimilant le C.N.R.S. à une grande entreprise où les militants syndicaux et les militants sociaux doivent avoir les facilités accordées aux militants des entreprises privées pour le temps et les moyens d'accomplir leur mandat (20 heures par mois).

Enfin, insistons une dernière fois sur l'immense champ de réalisations que représentent les divers Comités d'entreprises ou comités similaires au C.A.E.S., nous avons à apprendre auprès d'eux, à recevoir de l'aide sous diverses formes et, nous le pensons, à leur apporter sans doute aussi l'originalité de nos créations.

## PERSONNELS DIVERS par C. Martiens

La diversité des personnels est une des caractéristiques des secteurs de la recherche, diversité de fonctions, de qualifications et de statuts. Les premières correspondent à une nécessité technique irréfutable. Mais, si la diversité de statuts peut, dans certains cas, s'expliquer par l'adaptation à des fonctions différentes, elle n'est, en aucune manière justifiée lorsqu'il s'agit de fonctions proches voire identiques. Ainsi, l'éparpillement des types de personnels n'est que le résultat de la politique délibérée du pouvoir et du rapport de forces existant, à un moment donné, entre ce pouvoir et les organisations syndicales. Ainsi, la C.G.T. défend et organise tous les personnels divers dans leur intérêt même, mais aussi, dans l'intérêt de tous les personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. puisque la solidarité entre tous n'est pas simplement morale mais, en réalité proprement matérielle. Toute victoire ou toute défaite d'une catégorie déterminée a des conséquences immédiates sur la situation de toutes les autres catégories.

### Vacataires

Le C.N.R.S. prévoit la possibilité d'embaucher des vacataires pour assurer un certain nombre de travaux à caractère non permanent. Toutes les brochures officielles insistent à souhait sur la forme particulièrement souple de ce mode de travail. En effet, le vacataire, généralement employé à mi-temps est licencié sans aucune sorte de préavis ni indemnité, sans même que l'on ait à fournir la moindre explication sur les raisons de son licenciement. Il est vrai que nombre d'activités de recherche se déroulent selon un profil en « dents de scie », avec des périodes de

pointe conduisant à l'élargissement momentané de l'équipe de recherche. L'adjonction de vacataires apparaît alors comme la solution naturelle. Encore faudrait-il savoir si une meilleure organisation du travail ne permettrait pas d'atténuer l'amplitude des dents de scie, voire de les résorber totalement. Cependant, cette situation existe et les travailleurs concernés assurent un travail occasionnel, c'est-à-dire correspondant à la véritable définition de la vacataire.

D'autre part, l'emploi systématique de vacataires s'est développé dans certains secteurs tels que la Sociologie et la Physique des Hautes Energies. Pour pallier à l'impossibilité d'embaucher des techniciens, dit-on. Il existe ainsi des concentrations élevées de vacataires permanents dont l'activité s'identifie à celle de techniciens mais qui ne bénéficient pas des quelques garanties et avantages arrachés par la lutte syndicale au C.N.R.S. La notion de vacataire permanent est, de toute évidence, contradictoire pour le travailleur. Elle ne l'est pas pour l'employeur qui dispose, par ce biais, d'une main-d'œuvre plus facilement exploitable, à laquelle les règles les plus élémentaires du Code du Travail ne s'appliquent même pas ! La situation devient plus complexe si l'on en poursuit l'analyse. Les vacataires employés en Sciences humaines effectuent généralement un travail très qualifié, nécessitant le niveau de la licence c'est-à-dire directement comparable à celui des techniciens C.N.R.S. employés dans les mêmes équipes. Ils sont donc dans une situation de sous-collaborateurs ne jouissant ni du salaire, ni du statut auxquels ils auraient droit. Par contre, dans nombre de cas, l'existence de vacataires perma-

nents ne s'explique pas par la difficulté d'obtenir des postes mais, par exemple, par la volonté délibérée d'atteindre un rendement optimum à moindre frais. Par l'accélération de la rotation des postes de travail notamment. Ainsi, le travail de dépouillement des expériences effectuées à l'aide des grands accélérateurs est si dense qu'au bout de trois ou quatre heures, le rendement baisse tant qu'il s'avère nécessaire, pour maintenir le rythme de travail, de changer de travailleur. C'est là, bien sûr, une solution extrême, la plus opposée aux intérêts des travailleurs. Or, c'est précisément cette solution qui a été adoptée par le C.N.R.S. tout en masquant l'exploitation par divers rideaux de fumée que beaucoup prennent pour argent comptant, faute d'avoir procédé à une analyse de classe.

Ainsi apparaît la diversité des situations et on comprend que les conditions de l'action syndicale en direction de ces personnels soient particulières et qu'elle doit parfois revêtir des formes originales. C'est au niveau du laboratoire que doit s'engager, tout d'abord, l'action revendicative pour obtenir la meilleure utilisation possible de la grille des tarifs horaires prévus par le C.N.R.S. pour tous les vacataires. Il faut imposer la reconnaissance de l'existence de vacataires permanents, leur donner les mêmes conditions de travail que celles des techniciens et lutter pour que des demandes de postes en nombre suffisant permettent de les intégrer à notre Cadre. L'activité intense de la section syndicale est indispensable pour pouvoir passer à un niveau supérieur c'est à dire au niveau de l'ensemble du C.N.R.S. Là, il faudra obtenir l'augmentation générale des tarifs des vacations ainsi que leur hiérarchisation. Mais la seule issue réside dans la création de postes pour les vacataires permanents et le transfert des crédits de vacations aux crédits de personnel technicien.

### Personnels sur Contrats

Ces dernières années ont vu proliférer dans nos laboratoires les contrats passés avec des organismes privés, publics ou semi-publics. Ce recours à des moyens extérieurs à l'Université correspond à deux phénomènes d'ailleurs intimement liés. D'une part, les équipements de recherche se modifient rapidement ce qui nécessite l'utilisation des crédits croissants. D'autre part, l'Etat, représentant direct des grandes puissances financières, facilite délibérément la tâche des monopoles qui tentent, et souvent réussissent, d'utiliser à leur profit la recherche fondamentale. Car celle-ci a cessé d'être un domaine à part, en marge, mais, au contraire, tend à devenir rapidement utilisable donc rentable. Entre autre conséquences, de cette politique, on a vu s'étendre le nombre de travailleurs embauchés par le canal de ces contrats, dans des conditions pour le moins précaires. Ces personnels n'ont pas de statut. Leur contrat individuel, s'il existe, est de droit privé et réduit leurs garanties au strict minimum. Contrairement aux affirmations des

partisans d'un tel système, il est établi que, à égalité de qualification et de fonctions, ces techniciens sont défavorisés par rapport à ceux de notre Cadre. Les conditions de travail, de même que les possibilités d'avancement, sont laissées dans l'ombre. De plus, il existe une contradiction fondamentale entre le caractère essentiellement provisoire du contrat et les intérêts des personnels qui, souvent, n'acceptent cette situation que dans l'attente d'un poste C.N.R.S. En réalité, ils assurent des tâches permanentes si bien que certains sont rétribués successivement par des crédits de diverses origines. L'analyse du syndicat vis-à-vis de la politique des contrats a été totalement vérifiée tout au long de ces derniers mois. Ils conduisent invariablement à l'aliénation de la Recherche universitaire. D'autre part, ils créent une masse de travailleurs sans cadre, ne bénéficiant pas de conventions collectives ni de salaire social. Les actions entreprises pour leur défense montrent qu'il est possible d'imposer un certain nombre de garanties, premier pas vers l'assimilation au statut du C.N.R.S. Ceci demande une analyse précise de chaque type de contrat, du niveau de pénétration de cette politique dans le laboratoire. Mais en définitive, le but qu'il faut atteindre est le reclassement au C.N.R.S. des personnels payés sur contrat ce qui suppose également de redonner au C.N.R.S. tous les moyens qui lui sont nécessaires pour remplir pleinement son rôle.

D'autres types de personnels sont également concernés par l'action de notre syndicat. Pour les travailleurs des Facultés, payés sur crédit de fonctionnement, l'assimilation à notre statut a été obtenue. Leur intégration progressive au CNRS, après constitution de listes d'ancienneté, est fonction du nombre de créations de postes. C'est dire que les problèmes ne sont pas résolus. Néanmoins, l'intégration de la prime de recherche au salaire, le contrôle de l'avancement par une commission paritaire interne au laboratoire, sont autant de mesures positives constituant une première étape. Cet exemple montre que la lutte syndicale visant à harmoniser les conditions de travail et de rémunération des personnels sans cadre aux nôtres est possible.

### Un choix important

Mais, depuis quelque temps, une nouvelle politique du Pouvoir se dessine. De plus en plus nombreux sont les travailleurs de la Recherche qui se voient dotés de notre statut ou, tout au moins d'une partie de celui-ci : Conservatoire des Arts et Métiers, C.N.E.S. etc. Cette situation nouvelle pose un problème que le Congrès devra trancher. L'élargissement de notre champ d'activité à tous ces personnels de la Recherche est conforme à la ligne toujours suivie par le syndicat. Mais cela entraîne à la fois une augmentation de nos responsabilités et l'apport de forces nouvelles qui mèneront à un changement qualitatif important pour notre organisation.

# PROJET

## Texte instituant un accord de concertation permanente entre le S.N. - C.G.T. des P.T.A. du C.N.R.S. et le C.N.R.S. - F.B.N.

Texte instituant un accord de concertation permanente entre le S.N. - C.G.T. des P.T.A. du C.N.R.S. et le C.N.R.S. - F.B.N.

Les syndicats nationaux des chercheurs scientifiques (S.N.C.S. - F.E.N.) et des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. (S.N.P.T.A. - C.G.T.) ont décidé de concrétiser par un accord et une déclaration publique les résultats des discussions qu'ils ont entreprises depuis un an, concernant la situation de la recherche scientifique et les dif-

férents problèmes du mouvement syndical, dans le but de renforcer l'action unie des personnels de la recherche et de contribuer au renforcement de l'unité du mouvement syndical.

Les discussions menées depuis un an dans un climat de franchise réciproque et avec le souci de contribuer à l'union et à l'action des personnels ont permis de faire apparaître l'accord total des deux syndicats sur les problèmes suivants :

### I. — Politique économique et sociale du pouvoir actuel

Cette politique est caractérisée par la mise au service des grands intérêts financiers du secteur privé de moyens d'intervention de l'Etat en nombre de plus en plus important et sous des formes diverses. Elle est entièrement orientée par le V<sup>e</sup> plan qui est l'expression des objectifs communs du gouvernement et des grandes sociétés capitalistes.

Cette politique économique et sociale a pour conséquences la limitation des salaires, les atteintes aux garanties sociales (notamment la sécurité sociale et la mutualité), la diminution du pouvoir d'achat, l'extension du chômage. Elle fait supporter aux travailleurs le prix des concentrations et défend mal l'économie du pays contre le risque de mise en dépendance que lui font courir les investissements étrangers, américains notamment. Elle a également pour conséquence la part excessive

des dépenses militaires dans le budget de la nation.

La recherche scientifique souffre particulièrement du poids des recherches orientées à des fins militaires, qui affaiblit d'autant l'effort qui devrait être fait dans les secteurs civils.

La politique scientifique du gouvernement actuel donne la primauté aux intérêts des capitaux aux dépens de ceux de la nation, par les options qu'il choisit, tant dans l'organisation de la recherche que dans son financement. Le détournement du potentiel de R.F. déjà trop faible, pour l'utiliser comme palliatif à l'insuffisance du financement et l'absence de structure aptes au nécessaire développement de l'innovation technique ; la multiplication d'organismes autonomes, tels l'I.R.I.A., plus facilement dominés par les intérêts privés ; le développement de la politique des contrats de recherches s'inscrivent dans ce contexte.

### II. — Les solutions nécessaires

En commun, les deux syndicats ont mené la lutte, le plus souvent avec les autres organisations syndicales pour défendre des revendications immédiates. S'ils sont convaincus de la nécessité de poursuivre et d'intensifier ces luttes, ils sont conscients qu'il faut combattre les causes profondes des difficultés auxquelles se heurtent les travailleurs.

Ils affirment la nécessité de substituer par le changement de la situation politique actuelle, une démocratie économique et politique à un gouvernement dominé par les intérêts des grands monopoles. Ainsi serait donnée aux travailleurs la possibilité d'exercer légitimement une in-

### III. — L'unité d'action et l'unité syndicale

Les deux syndicats soulignent l'importance de l'unité d'action des travailleurs face à la politique d'ensemble du patronat. Les

travailleurs doivent coordonner leur lutte et leur donner des perspectives plus vastes. La situation actuelle le permet, car

ils ressentent avec force leur communauté d'intérêts.

Les deux syndicats considèrent que l'accord inter-confédéral C.G.T. - C.F.D.T. du 10-1-66 a été un élément positif, stimulant pour les luttes syndicales. Ils souhaitent que cet accord puisse devenir la base d'une unité d'action de l'ensemble des grandes centrales syndicales.

Les deux syndicats ne se résignent pas à la division syndicale. Ils souhaitent notamment que se renouent des liens entre la F.E.N. et la C.G.T. Ils sont convaincus de la nécessité d'une organisation syndicale unique, indépendante du patronat, du gouvernement comme de toute idéologie politique, philosophique ou religieuse.

Aucun conflit d'intérêt n'oppose les travailleurs entre eux, aucune barrière idéologique politique ou religieuse ne devrait les

séparer lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts communs.

Les deux syndicats agiront de toute leur force pour contribuer à ce qu'une discussion franche et loyale s'instaure entre les centrales syndicales sur la nécessité de la reconstitution de leur unité. Cette discussion devrait porter sur :

- l'orientation de l'organisation syndicale ;
- son programme ;
- la stratégie et les modalités d'action ;
- la représentation démocratique de tous les courants de pensée ;
- son fonctionnement démocratique.

Les deux syndicats sont convaincus que les travailleurs eux-mêmes ont à jouer un rôle décisif pour que soient surmontés les obstacles à l'unité syndicale.

### IV. — Les problèmes de la recherche

Les deux syndicats sont d'accord sur l'appréciation de la politique de recherche poursuivie par le pouvoir actuel ; ils sont également d'accord sur ce que devraient être les bases essentielles d'une véritable politique de la recherche scientifique.

C'est au Parlement que devraient revenir les choix et décisions des grandes options en matière de recherche scientifique et technique, ainsi que la détermination des grandes masses budgétaires qui lui sont consacrées. Le gouvernement serait chargé de la mise en œuvre de la politique ainsi définie et des secteurs d'activités liées à la recherche.

Un organisme véritablement représentatif des scientifiques aurait pour tâches :

— de conseiller le Parlement et le Gouvernement dans leur mission respective en matière de recherche ; cet organisme émettrait obligatoirement des avis sur toutes les questions intéressant la politique scientifique ;

— d'élaborer les éléments de planification en matière de recherche, notamment sur la base des analyses conjoncturelles du Comité national de la Recherche Scientifique ;

— de coordonner au niveau national l'activité des grands secteurs de recherche scientifique et technique avec l'économie.

Le développement nécessaire de l'ensemble de la recherche scientifique dans l'indépendance

des intérêts capitalistes à court terme devrait être assuré harmonieusement pour la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche industrielle de développement, en veillant à ce que la recherche fondamentale, qui est une des forces créatrices à la base de tout progrès, ne soit en aucun cas sacrifiée.

Les deux syndicats mettent l'accent sur l'importance pour l'économie de développer efficacement la recherche industrielle de développement.

Dans ce but, les deux syndicats demandent que des modalités administratives et fiscales associent plus directement les différents secteurs de l'industrie au développement et au financement d'activités scientifiques et techniques, dans le cadre d'une liaison recherche-industrie efficace s'inscrivant dans les structures précédentes ;

En ce qui concerne les personnels, les deux organisations se prononcent pour un cadre permanent de travailleurs scientifiques de l'Etat, adapté aux nécessités de la recherche, définissant pour les personnels des règles communes en matière de sécurité et d'emploi, de garanties sociales et de retraite, et comportant des règles spécifiques aux chercheurs d'une part, et aux ingénieurs techniciens et administratifs d'autre part, pour ce qui concerne les carrières et leur déroulement.

### V. — Action intersyndicale dans le domaine universitaire et dans le secteur de la recherche

Les deux syndicats soulignent l'importance qu'ils attachent à leur insertion et à leur action dans les diverses structures intersyndicales nationales existantes.

C'est ainsi qu'ils entendent poursuivre leurs efforts dans l'action qu'ils mènent au sein du Collectif intersyndical universitaire d'action pour la paix au Vietnam.

Ils lancent un appel aux autres organisations syndicales pour intensifier au sein du Comité d'entente des syndicats de la recherche, leur action commune tant dans les luttes générales que sur leurs objectifs particuliers :

— la défense et l'expansion de la recherche, du C.N.R.S. et des organismes publics spécialisés ;

(Suite page 18.)

# Pour un puissant « syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique C. G. T. » par G. Dupré

## I. Le nécessaire renforcement de l'organisation syndicale

Il nous faut bien comprendre que le renforcement de la C.G.T. au C.N.R.S. et dans les autres établissements de recherche, n'est pas un souhait pour notre simple satisfaction.

Nous avons bien sûr le désir, la fierté d'être la « première organisation syndicale » au C.N.R.S., mais le développement du syndicat est avant tout une **nécessité primordiale, indispensable**, à la réalisation des objectifs que nous nous assignons dans la défense des intérêts des travailleurs :

— Lutter contre la politique économique et sociale actuelle et les conséquences qu'elle a sur les travailleurs,

— Défendre la recherche scientifique contre ses détournements, et pour qu'elle soit orientée dans un sens conforme à l'intérêt du pays.

— Lutter pour la création d'un « cadre de personnel permanent » de la Recherche garantissant : la sécurité de l'emploi, des garanties sociales, des retraites décentes.

— Lutter enfin, pour substituer au régime actuel dominé par les intérêts des grandes sociétés capitalistes et des banques, un ré-

gime de démocratie véritable ou les travailleurs auront la possibilité d'exercer légitimement une influence réelle sur la politique du pays et sa mise en œuvre.

Toute l'histoire syndicale au CNRS, nous démontre que nos luttes, nos succès, nos échecs, ont été conditionnés par l'importance de la participation du personnel à l'action.

Nous savons bien que rien ne se fait spontanément, des organisations syndicales toujours plus solides, plus larges, plus nombreuses, sont nécessaires pour rassembler et faire agir tous les travailleurs pour les revendications générales.

Au CNRS, la participation de la grande masse du personnel à l'élaboration des revendications, à l'action pour les faire aboutir, la réalisation de l'unité des organisations syndicales sur un programme « ambitieux » et pour l'action, seront fonction de la **capacité de la CGT à formuler des propositions sérieuses, de son audience dans le personnel**, et de l'autorité que lui confèrent ses nombreux adhérents, le nombre de ses sections syndicales et leur activité.

## II. Implanter et renforcer notre syndicat dans tous les laboratoires

La base de tout développement de notre syndicat dépend essentiellement de son implantation à la base dans chaque laboratoire.

C'est là, que l'effort principal doit être porté, c'est en effet

l'activité syndicale sur le lieu de travail qui est fondamentale, pour la mise au point des revendications et la tactique des luttes pour obtenir satisfaction.

C'est également dans chaque laboratoire que nos militants

## PROJET (suite de la page 17)

### VI. — Dispositions pratiques arrêtées entre les deux syndicats

— l'obtention de postes et de crédits suffisants ;

— la sécurité de l'emploi et l'amélioration des garanties sociales et des retraites par un nouveau statut ;

— la revalorisation des rémunérations et l'amélioration de la condition des travailleurs scientifiques.

### VI. — Dispositions pratiques arrêtées entre les deux syndicats

En concluant cet accord, les deux organisations arrêtent les dispositions pratiques suivantes :

#### 1. Sur le plan national :

Une délégation commune permanente des deux bureaux nationaux est mise en place. Cette interdélégation tiendra des réunions régulières et établira une concertation permanente des deux organisations :

notamment par une consultation réciproque sur les problèmes intéressant mutuellement les deux syndicats ou relevant directement de l'accord précédent ;

par une information mutuelle par échange de documents et service des publications aux divers responsables ;

par une participation consultative réciproque aux instances importantes des deux organisations.

#### 2. Sur le plan local :

Un organisme et des dispositions analogues sont mises en œuvre sur le plan des sections locales ; elles s'efforceront notamment de s'appuyer une aide réciproque dans les efforts de chaque syndicat pour le recrutement de nouveaux adhérents et l'accroissement de leur audience dans les laboratoires.

doivent travailler à diffuser les idées de la CGT, et que se créent les meilleures conditions pour

faire progresser l'unité d'action et l'unité syndicale sur des bases claires.

## III. Recruter hardiment, avoir une conception de masse de l'organisation syndicale

Pour cela il importe en tout premier lieu que chaque section ait une connaissance exacte de la situation des travailleurs afin d'être plus près d'eux et de mieux connaître leurs problèmes.

Il faut montrer à chaque travailleur qu'il a sa place dans notre organisation, qu'il doit s'y sentir à l'aise, qu'il peut s'y exprimer librement et que nous considérons comme un principe fondamental, la participation à l'élaboration de la politique du syndicat de tous les adhérents.

La fixation des objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre doivent être largement discutés parmi l'ensemble du personnel, ainsi s'élève la compréhension des syndiqués et des travailleurs sur l'utilité d'une solide organisation syndicale.

Les décisions prises démocratiquement, chaque militant doit veiller à réaliser un large travail collectif, il faut que le maximum de syndiqués remplissent une tâche concrète au service de leurs collègues et pour le bon fonctionnement du syndicat.

— Responsabilité dans les sections locales du CAES, diffusion de la Presse de la CGT et notamment la « Vie Ouvrière », collecteurs de cotisations, responsables aux problèmes d'avancement, responsable à la tenue du ou des panneaux syndicaux etc., sont autant de tâches qui doivent être confiées aux adhérents avec le souci de rechercher de façon permanente, de nouveaux et nombreux militants, et de leur faire suivre les divers stades d'éducation mis à notre disposition par la CGT.

## IV. La démocratie syndicale à tous les niveaux

La participation active de tous les syndiqués à la vie de la section syndicale est une nécessité, pour cela : la sortie de « journaux locaux », la tenue de multiples réunions sont indispensables pour informer régulièrement les syndiqués et le personnel, et connaître leurs opinions et leurs propositions.

L'exercice de la démocratie syndicale doit permettre également d'élire régulièrement de larges directions syndicales de sections structurées, se réunissant régulièrement, fixant les responsabilités de chacun et s'appuyant éventuellement sur des commissions de travail.

Le Conseil National du syndicat élu par le Congrès doit jouer véritablement son rôle de direction nationale du syndicat, pour cela il importe qu'il se réunisse régulièrement et que chaque

membre du Conseil se sente responsable dans ses interventions, dans ses critiques et ses suggestions de la vie du syndicat national.

Le renforcement du bureau national, doit être envisagé de façon à ce que les camarades de province y participent, le seul critère qui doit guider le Conseil National dans la désignation de son bureau, doit être de choisir les meilleurs camarades, les plus aptes à assurer la responsabilité d'un secteur d'activité du syndicat.

Le contrôle permanent de l'activité du bureau et du secrétariat national par le Conseil, l'utilisation des membres du Conseil National pour la vie du syndicat national sont autant de facteurs indispensables à la vie démocratique du Syndicat.

## V. Pour un grand « syndicat des travailleurs de la recherche » C.G.T.

La place prise par notre syndicat dans la défense de nombreuses catégories de travailleurs de la recherche non CNRS, l'expérience de nos sections « assimilés-CNRS » ou « personnels sous contrats », les succès que nous avons obtenus, nous placent aujourd'hui devant un choix nécessaire.

Le XI<sup>e</sup> Congrès devra répondre aux nombreux collègues d'autres organismes (CNES, palais de la découverte, CNAM,

INED et...) qui souhaitent rejoindrent nos rangs, s'inspirés de ce que nous avons obtenu, obtenir notre aide et nos conseils, et contribuer à une action plus efficace par un rassemblement des forces de tous les travailleurs de la recherche.

La revendication de notre syndicat pour la création du « cadre permanent » offre effectivement à tous ces personnels une

■ Suite page 20

# Rapport d'activité

(Suite de la deuxième page)

L'importante résolution du X<sup>e</sup> Congrès sur les œuvres sociales a orienté et défini notre activité dans ce domaine et a grandement aidé au développement de cette activité dans notre organisation.

Les réunions de la commission des œuvres sociales du syndicat se sont tenues les 4 juin 1966, 3 décembre 1966, 22 avril 1967 et 4 novembre 1967 ; groupant à chaque fois nos responsables aux œuvres sociales (notamment au C.A.E.S.) et nos responsables de sections de Paris et de la province. Ces réunions ont permis un important travail de clarification et de définition de nos positions, notamment sur les blocs médicaux sociaux, les activités sportives et culturelles, les centres de vacances, les logements, les personnels sociaux, les problèmes d'hygiène et de sécurité.

Après de la Direction du C.N.R.S., la Commission nationale des œuvres sociales, à propos de la constitution de laquelle M. Jacquinet avait donné son accord le 22 février 1966, accord confirmé par M. Lasry le 2 juin 1966, a tenu sa première réunion le 27 janvier 1967. Cette commission groupe 8 représentants de l'administration (dont MM. Jacquinet, Lasry, Delaroche, Gabriel), 13 représentants syndicaux et 3 représentants du C.A.E.S. Elle s'est réunie à nouveau le 15 juin 1967.

L'activité de nos représentants au sein du C.A.E.S. s'est poursuivie et développée. Notre organisation a été réinaugurée par Dupré à l'Assemblée générale du C.A.E.S. et à l'inauguration du centre de vacances Paul Langevin à Aussois, en février 1967. Elle a été également représentée par Schatte à la journée d'étude du C.A.E.S. le 10 juin 1967 à Gif-sur-Yvette.

## ACTION POUR LA DEFENSE DU C.N.R.S. ET DE L'UNIVERSITE

Cette action s'est, pour sa plus grande partie, centrée autour de la préparation et des votes au parlement des budgets pour 1967 et 1968.

Au moment de la préparation du budget 1967 nous avons participé, au sein du Comité d'Entente des syndicats de la recherche, groupant toutes les organisations syndicales du C.N.R.S., de l'I.N.R.A., de l'I.N.S.E.R.M. et le syndicat du cadre « accélérateurs », à l'organisation de la conférence de presse du 28 avril 1966 et à la réunion à la Mutualité, le 24 mai 1966, où les représentants des formations politiques se sont exprimés. Avaient répondu à l'invitation qui leur avait été faite : MM Bour (pour le Centre Démocrate), Hernu (pour la Fédération Démocrate et Socialiste) et Juquin (pour le parti Communiste). Invitée également, la majorité gouvernementale n'avait envoyé aucun représentant...

Les initiatives du Comité d'Entente ont abouti, avant les congrès d'été 1966, à la semaine d'action où les diverses catégories (C.N.R.S., I.N.R.A., I.N.S.E.R.M., personnels sous contrats), séparément pour la région parisienne, et ensemble, pour chacun des divers secteurs de la province, ont échelonné leurs manifestations en direction des pouvoirs publics. A Paris, pour le C.N.R.S., le 21 juin, ont eu lieu l'assemblée des chercheurs et l'assemblée des techniciens, après quoi, ensemble, chercheurs et techniciens ont manifesté massivement aux Finances par un grand rassemblement en blouses blanches au Palais Royal et un défilé très réussi avenue de l'Opéra.

Par ailleurs, le Comité d'Entente a suivi les travaux du Conseil Economique et Social, relatifs aux « difficultés » de recrutement du personnel de recherche dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan ».

En novembre 1966, le colloque de Caen réunissait les présidents directeurs généraux des plus grands sociétés capitalistes, de hauts fonctionnaires technocrates du pouvoir, deux ministres en exercice (MM. Fouchet et Peyrefitte), un ancien ministre (M. V. Giscard d'Estaing), et des universitaires, dont certains bien connus pour leur zèle à appliquer la politique gouvernementale. Notre syndicat a dénoncé les conclusions des travaux de ce Colloque qui préconisent « la création d'universités autonomes compétitives », la détermination d'un programme de recherche dont « l'exécution devrait se faire en particulier grâce à des contrats de recherche entre industriels et autorités universitaires ». Ces travaux ont également donné lieu à des attaques d'une violence incroyable menées contre les personnels et leurs garanties statutaires. Notre camarade Page, à la Faculté des Sciences du quai St-Bernard, à Paris, a fait une analyse détaillée des travaux de ce Colloque et de leur objectif qui vise à faire de l'Université une dépendance de l'industrie privée.

En mai 1967, dans le Comité d'Entente, nous nous préoccupions de l'élaboration du budget pour 1968. Les différents groupes parlementaires ont été visités pour exprimer les besoins, avant la parution des bleus du budget, et dénoncer les insuffisances lorsque le projet a été connu.

Le 22 juin 1967, notre syndicat organisait avec le syndicat national des chercheurs scientifiques (F.E.N. autonome) des manifestations sur les thèmes : des postes, des crédits, la sécurité de l'emploi, avec une importante distribution de tracts à Paris.

A l'occasion du vote du budget, le 16 octobre 1967, les personnels de la région parisienne ont manifesté à l'Assemblée nationale pour appuyer les nombreuses délégations envoyées par la quasi totalité des établissements et laboratoires, dans l'unité de tous les syndicats de chercheurs et de techniciens et administratifs.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

L'activité intersyndicale des techniciens et administratifs du C.N.R.S. s'est poursuivie comme par le passé, aussi bien pour l'aboutissement des revendications en cours, que pour la définition des nouvelles revendications du personnel. L'accroissement du nombre des problèmes posés aux organisations syndicales, du fait de la croissance du C.N.R.S. en effectifs, de la complexité grandissante des structures administratives et scientifiques de la recherche, du fait de l'aggravation de l'insécurité de l'emploi (contrats, vacations, pénurie de postes, etc.) ont conduit à préciser, en mai 1966, le rôle, le fonctionnement et le domaine de l'Intersyndicale Nationale, par rapport aux activités propres à chacun des syndicats qui la constituent, activités propres qui vont en se développant considérablement.

L'Intersyndicale Nationale a pour but de faire aboutir le programme commun sur lequel les organisations syndicales se sont mises d'accord à l'unanimité. Sur ce programme commun, elles s'engagent à ne pas faire d'actions séparées. En dehors de cela, chaque syndicat garde, tant sur le plan national que sur le plan local, l'entière liberté de son programme et de ses moyens d'action, dans le plus grand respect de ses partenaires. La présidence de l'Intersyndicale Nationale est assumée, à tour de rôle, par chacune des centrales. Force Ouvrière l'a assumée du 1<sup>er</sup> octobre 1966 au 30 septembre 1967. La C.G.T. l'assume depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1967. Au 1<sup>er</sup> octobre 1968 ce sera à la C.F.D.T. d'assurer la présidence.

..

Notre syndicat a poursuivi son activité au sein du Comité d'Entente des syndicats de la recherche, au cours des réunions mensuelles régulières de ce Comité. Nous y avons agi pour que ce Comité s'oriente essentiellement vers l'organisation d'actions de tous ordres (conférences de presse, édition de publications, meetings, manifestations) faisant l'unanimité des syndicats et non pas vers les discussions théoriques ou l'activité d'un « super syndicat » qui tenterait d'élaborer ses propres positions. Ce Comité ne peut que faire le bilan de ce qui est commun aux diverses organisations, et, à partir de là, organiser et coordonner des actions communes.

..

Avec nos camarades chercheurs du S.N.C.S. (F.E.N. autonome), les relations se sont renforcées aussi bien au niveau national que localement, que ce soit sur les problèmes de défense de la recherche et de ses personnels, ou sur les problèmes généraux (le S.N.C.S. s'est associé à tous les mouvements d'ampleur nationale, y compris au 13 décembre 1967 pour lequel leur fédération s'abstenait officiellement). Notre syndicat est intervenu lors de leur XII<sup>e</sup> Congrès, en novembre 1966 et de leur XIII<sup>e</sup> Congrès en novembre 1967. Des militants de notre organisation ont également assisté aux travaux des commissions de ces deux Congrès. Des rencontres de délégations de nos deux bureaux nationaux ont lieu régulièrement depuis le 17 avril 1967. Ces travaux ont conduit à un important projet de protocole d'accord commun dont le principe et les chapitres évoqués ont été approuvés par leur XIII<sup>e</sup> Congrès. Ces points, développés dans l'intervention de Chanconie à ce Congrès (voir Bulletin n° 99 de novembre 1967) sont :

- la politique économique et sociale du pouvoir actuel ;
  - les solutions nécessaires ;
  - l'unité d'action et l'unité syndicale ;
  - les problèmes de la recherche ;
  - l'action intersyndicale dans le domaine universitaire et dans le secteur de la recherche ;
  - les dispositions pratiques arrêtées entre les deux syndicats
- Notre XI<sup>e</sup> Congrès aura à se prononcer sur cet important document.

Au sein du Collectif Intersyndical d'Action pour la paix au Viet-Nam groupant le S.N.E. Supérieur (F.E.N.), le S.N.C.S. (F.E.N.), l'U.N.E.F., le Syndicat National des Bibliothèques (F.E.N.), et notre syndicat, nous avons participé à l'organisation des Etats généraux de l'Université (dans le cadre des Etats généraux pour la paix au Viet-Nam) à la commande de la pièce d'A. Gatti et à l'organisation de la tournée de cette pièce, « V comme Viet-Nam », dans toute la France à l'organisation de la collecte d'ouvrages pour une bibliothèque scientifique à Hanoi, à la campagne pour « un bateau pour le Viet-Nam ».

■ Suite page 20

Parmi les causes qui ont permis à l'homme de s'élever dans la connaissance il faut souligner sa possibilité de conserver et d'accumuler les découvertes de chacun par le langage et l'écriture. Pendant longtemps et encore maintenant, il n'a été permis qu'à une minorité de profiter de cette accumulation et de partir de là pour aller vers des horizons nouveaux.

Benoît FRACHON.

## (Suite et fin du Rapport d'Activité)

### RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DE LA C.G.T.

Depuis le X<sup>e</sup> Congrès, le syndicat C.G.T. du C.N.R.S. a renforcé sa contribution à la vie fédérale. Depuis le Congrès fédéral des 27 et 28 mai 1967, deux de nos camarades sont au secrétariat fédéral, trois font partie du bureau fédéral, et la Commission administrative comprend six militants du C.N.R.S. dont nos camarades Blanc de Lyon, et Dandurand, de Toulouse. A la commission fédérale de contrôle financier, notre camarade Gonçalves apporte son concours. Les stages fédéraux d'éducation syndicale à Courcelles ont été suivis par quinze militants de notre syndicat. Nous contribuons très régulièrement à la réalisation et à la rédaction du journal fédéral « L'Ecole et l'Université » encarté dans la Tribune des fonctionnaires, organe de l'Union Générale des Fédérations de fonctionnaires, dans lequel quelques articles de militants de notre syndicat ont paru dans cette dernière période.

Notre camarade J. Chauffaille a fait partie de la délégation de l'U.G.F.F. invitée par les travailleurs de l'état hongrois, en juillet 1967.

Le syndicat a été représenté au 38<sup>e</sup> Congrès confédéral à Nanterre, du 11 au 16 juin 1967, par trois délégués et une intervention à la tribune a traité de la mise en dépendance de la recherche par les intérêts capitalistes, des luttes des personnels pour y faire obstacle et de l'action pour la paix au Viet-Nam et de la nécessité d'intensifier cette action.

La participation de notre organisation aux Unions départementales et aux Unions locales de la C.G.T. a été améliorée depuis deux ans, notamment en province, mais cette participation est loin d'être satisfaisante, de même que notre participation aux sections départementales de l'U.G.F.F. et de la F.E.N. - C.G.T.

Si notre participation à l'U.G.I.C., notamment en 1967 s'est améliorée, là encore il nous reste de gros efforts à faire.

Les rapports fraternels avec le syndicat C.G.T. des personnels de la recherche agronomique qui ont un statut identique au nôtre se sont poursuivis, de même avec le syndicat C.G.T. des personnels de la recherche médicale.

Dans la dernière période pendant laquelle des atteintes très graves ont été portées à la sécurité d'emploi de nos camarades techniciens de l'enseignement supérieur, les rapports de notre syndicat avec le syndicat C.G.T. de ces personnels se sont resserrés, et de nombreux meetings communs ont rassemblé nos personnels, dont les uns luttent contre la détitularisation, et les autres pour la création d'un cadre de personnel permanent, luttes qui se rejoignent.

..

Avant de conclure la description des activités du syndicat dans les domaines essentiels, insistons sur le fait qu'il ne s'est pas borné à la défense des personnels du C.N.R.S. soumis au Statut des personnels techniques et administratifs, mais qu'il a mené toute une série d'actions pour défendre les personnels que nous cotoyons dans les laboratoires, qu'ils soient sous contrats, sur vacations, payés à l'heure, sur crédits de fonctionnement, etc., pour obtenir une assimilation de ces personnels la plus grande possible, au C.N.R.S. Des résultats très variables ont été obtenus dans cette perspective, allant jusqu'à obtenir parfois la création des commissions paritaires officieuses pour certains de ces personnels.

Toute une série de succès ont été remportés dans ces actions. A Orsay, Grenoble, Lyon, Caen, entr'autres, sur les contrats. A Grenoble, Caen, Lyon, au Pic du Midi, pour les agents payés sur crédits de fonctionnement. Pour les agents C.N.E.S. recrutés sur contrats, une crise grave qui aurait pu aboutir à une vingtaine de licenciements a été évitée, à la suite de l'action du syndicat, en obtenant la création de postes de reconversion pour la presque totalité des agents menacés de licenciement.

D'une manière générale l'action du syndicat sur le problème des agents techniques contribuera à la reconversion des agents sur contrats dans les cadres normaux du statut.

Nombre de travailleurs de la recherche dans des laboratoires ou organismes publics autres que le C.N.R.S., embauchés et rémunérés suivant des règles diverses, en général imprécises, se sont vu proposer par leurs Directions des rémunérations d'après les grilles de salaires du CNRS. C'est ainsi que des camarades du Conservatoire National des Arts et Métiers, de l'Institut National d'Etudes Démographiques, du Palais de la Découverte, du Laboratoire des Ponts et Chaussées ont pris contact avec notre syndicat et que des rapports s'établissent pour aider ces personnels à obtenir les bénéfices de toutes les dispositions du C.N.R.S. (primes, avancements, commissions paritaires, etc.). Une section de notre syndicat a déjà été constituée au Palais de la Découverte, en particulier.

..

L'accroissement de l'activité du syndicat, dont ce bilan, limité à un certain nombre de secteurs essentiels, indique l'importance, n'a été possible que parce que des efforts considérables ont été entrepris depuis deux ans dans la mise en place de structures solides, dans l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du syndicat.

La répartition et le contrôle des tâches, s'ils doivent encore être améliorés, marquent de nets progrès. Les trois secrétaires du

syndicat se répartissent les secteurs de responsabilité, les membres du Bureau ayant des tâches distinctes et définies, le Conseil National assurant sa tâche de direction du syndicat, les Commissions du syndicat fonctionnant avec régularité et efficacité.

Les progrès se traduisent de façon évidente dans les effectifs du syndicat : 320 adhérents en 1957, 660 en 1962, 1 460 en décembre 1966, plus de 1 800 adhérents en octobre 1967. Notre syndicat est maintenant implanté dans plus de 400 laboratoires ou établissements. Sur quarante-neuf sections syndicales, trente-six sont très bien organisées, les autres ayant encore à résoudre des problèmes de fonctionnement.

La croissance du syndicat, le renforcement de son travail d'élaboration et de réalisation à tous les niveaux et dans tous les domaines doit permettre à notre XI<sup>e</sup> Congrès d'élaborer résolutions et programme d'action qui détermineront de nouveaux progrès.

### POUR UN PUISSANT « SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - C.G.T. »

(Suite de la 18<sup>e</sup> page)

perspective réaliste, leur syndicalisation exige que notre syndicat prévoit dans ses structures leur place particulière, à côté de la grande masse des syndiqués du CNRS.

Conclusion « Pas un laboratoire de recherche sans sa section syndicale « SNTRS-CGT » ».

L'importance des succès réalisés depuis notre X<sup>e</sup> Congrès dans le recrutement et le fonctionnement du syndicat doivent être analysés avec sérieux, on peut dire globalement qu'il s'agit d'un bilan très positif.

Toute-fois si l'on considère que 50 % du personnel du CNRS n'est pas syndiqué, que trop de nos sections n'ont pas ou peu d'activité syndicale on voit que

d'immense progrès restent à faire.

Chacun doit aborder le problème du renforcement du syndicat et de son fonctionnement avec initiative et hardiesse.

Augmenter l'activité des sections existantes, en créer de nouvelles, développer l'éducation syndicale, intensifier la diffusion des idées de la CGT par la diffusion de notre presse, par l'édition de journaux de sections, syndiquer massivement les travailleurs du CNRS et des autres organismes de recherche, pour une puissante CGT indispensable à tous les travailleurs pour la satisfaction de leurs revendications matérielles et morales.

### Réflexions (suite de la 8<sup>e</sup> page)

#### Relations avec le SNCS

Tout naturellement la conclusion de ces réflexions porte sur l'importance de l'accord avec nos camarades du S.N.C.S. (F.E.N.). Notre volonté de rechercher l'Union de toutes les catégories de personnel de la recherche nous a conduit depuis le X<sup>e</sup> Congrès à renforcer nos liens avec eux, nous pouvons dire aujourd'hui que leur volonté était identique, et que le bilan du travail réalisé en commun est très positif.

Nos confrontations sur la sécurité de l'emploi, puis sur les problèmes de la recherche, nos divergences franchement débattues, et notre désir partagé de trouver des revendications et des modalités d'action commune, nous ont conduit inévitablement à des analyses voisines, voire mêmes identiques.

Cette convergence d'appréciations sur la cause profonde des difficultés et des obstacles que nous rencontrons : à savoir la politique économique et sociale du gouvernement, nous a fait rechercher les moyens efficaces de s'y opposer, le principal étant évidemment : l'Unité.

Cet accord de notre syndicat C.G.T. et du S.N.C.S. F.E.N. dépasse une simple entente pour des objectifs revendicatifs limités, il pose comme principe : no-

tre volonté commune de contribuer modestement, mais sérieusement à la reconstitution de l'Unité syndicale.

Le Secrétaire général du S.N.C.S. pouvait dire au récent congrès de l'U.N. en citant comme exemple l'union de nos deux syndicats et en condamnant le refus de l'Unité d'action de la majorité fédérale : « Conscient de la petite fraction des travailleurs que nous représentons, nous donnons à cet accord valeur d'un exemple, car nous pensons qu'il est de nature à servir l'intérêt de tous les travailleurs ».

Nous devons dans nos sections, nous servir de cet accord qui n'est dirigé contre personne, mais qui a au contraire l'ambition de cristalliser la volonté d'union des travailleurs du C.N.R.S. autour de lui.

Travailler à l'union à la base en créant partout des intersyndicales locales groupant toutes les catégories, développer le programme et les objectifs de l'intersyndicale nationale des techniciens et administratifs, renforcer notre union avec le S.N.C.S. (F.E.N.) dans tous les domaines, autant d'efforts pour l'Unité qui exigent de nous un syndicat C.G.T. de masse faisant appel à la lucidité, à l'initiative et à la responsabilité des syndiqués et de la masse des travailleurs du C.N.R.S.

Le Directeur : F. REIDE  
Imp. BONVOUST — 91-ORSAY

TIRAGE : 3.000 Exemplaires  
N° 7.870 du 1-7-60

« Imprimé en France »